Transfert d'informations en application de la Loi Eckert n° 2014-617 du 13 juin 2014 et de l'ordonnance n° 2018-95 du 14 février 2018 relative à l'extension de la loi Eckert en Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna et Polynésie Française



Cahier des charges technique

Etablissements bancaires

Transfert de fichiers

➔ Validation / Approbation

Action	Qualité	Nom	Date	Visa
Rédigé par	Responsable du chantier SI du projet CICLADE pour la Caisse des Dépôts	Benoit TOUCHON	13/03/2015	
Modifié par	Chef de projet MOA	Nicolas DUPRESSOIR	18/09/2019	
Validé par	Responsable du chantier organisationnel	Ana DANIS	30/09/2019	Validé
Approuvé par	Présidente du CFONB	Narinda YOU	05/12/2019	Approuvé
Modifié par	Responsable de l'Unité PILOTAGE pour la Caisse des Dépôts	Ana DANIS	24/07/2024	
Validé par	Chef de projet SI (MOA) pour la Caisse des Dépôts	Nicolas DUPRESSOIR	27/08/2024	Validé
Approuvé par	Présidente du CFONB	Marie-Anne LIVI	12/09/2024	Approuvé
Modifié par	Business Analyst pour la Caisse des Dépôts	Yann ROY	24/07/2025	
Modifié par	Business Analyst pour la Caisse des Dépôts	Yann ROY	28/07/2025	

Modifié par	**Business Analyst pour la Caisse des Dépôts**	**Yann ROY**	**12/01/2026**	
Validé par	**Responsable de l'Unité PILOTAGE par intérim pour la Caisse des Dépôts**	**Marie-Line CONSTANT**	**19/01/2026**	

➔ Suivi des modifications

Vers.	Date	Auteur	Contenu
V2.00	13/03/2015	B. Touchon	Version validée et approuvée
V2.052	09/11/2015	B. Touchon	• Prise en compte des remarques du CFONB sur la version 2.00, transmises le 24/03/2015, le 07/05/2015 et le 04/11/2015. • Modification de l'objet « compte déposé » : La présence d'au moins un titulaire est réglementaire. • Modification de l'objet « compte » : Ajout d'un 'TOP' indiquant que le compte est issu d'une compensation de comptes • Modification de l'objet « partie prenante » : la présence du « Bloc Adresse », dans le cas d'un titulaire, est réglementaire. • Modification de l'objet « personne physique » : la capacité juridique est réglementaire, la date de décès est réglementaire dans le cas d'un titulaire décédé, la commune et le pays de décès est complémentaire dans tous les cas (et non obligatoires en cas de décès du titulaire). • Modification de l'objet « personne morale» : Ajout de la date de constitution en donnée complémentaire. • Modification de la longueur du code postal d'une adresse (de 10 caractères à 9 caractères) • Ajout de spécificités pour traiter les PEL dits « orphelins » : nouvelle valeur possible pour le fait générateur de l'inactivité, nouvelle valorisation de la date de départ de la déchéance trentenaire, et modification du contrôle CP05. • Ajout du type de partie prenante « ENTREPRISE » pour utilisation par les teneurs de registre pour le dépôt des comptes titres. • Ajout des contrôles : CF09, CE09,CE10, CR20. Suppression du contrôle : CE06. • Ajouts de précisions sur les contrôles effectués sur le fichier et sur l'en-tête du compte rendu. • Ajout de remarques concernant l'utilisation de la « timezone » pour les dates/heures échangées. • Ajout de la signature électronique sur les fichiers déposés (XAdES enveloppé) et des contrôles CS00 (bloquant) et CS99 (non bloquant). • Ajout de la donnée NomFichierAller dans l'en tête du compte rendu. • En complément des points listés ci-dessous, des améliorations de la XSD (document référencé 00 ci-dessous) ont été apportées : - Ajout d'un choix entre **CompteDepose**, **ContratDepose**, **PeeDepose** - Ajout une expression régulière pour l'identifiant Technique et Fonctionnel = [0-9]{7} - Ajout d'un choix entre **PersonnePhysique**, **PersonneMorale** dans **IdentitePartiePrenante**

Vers.	Date	Auteur	Contenu
			- Modification du type de la balise CodeDevise (entête du fichier déposé et du compte rendu) - Modification du type de la balise StatutDepot (entête du compte rendu) Modification du type tMontantNonNul, et ajout d'un type tMontantPositifNonNul
V3.0	18/09/2019	N.Dupressoir	• Complément de l'addendum 2.05/2.06 - 3.7 Préconisation sur les balises vides - Attribut @xmlns ajouté dans l'objet Depot - Contrôle CP42 sur les faits générateurs d'inactivité • Suppression de la MUTUALISATION AVEC LE VUC du FGDR • Nouvelle version XML du cahier des charges : 2.07 • Ajout de la balise /Territoire afin de préciser la zone géographique d'appartenance du dépôt dans sa globalité dans l'entête du fichier de dépôt • La forme sociale devient réglementaire • Le bloc Adresse d'une partie prenante REPRESENTANT LEGAL ou MANDATAIRE devient réglementaire • Date de naissance : Information complémentaire ajoutée • Cible zéro défaut : Information complémentaire ajoutée • Contrôle CV02 – Le Territoire est une donnée obligatoire pour la version 02.07 • Objet en tête CR – Ajout de la balise Territoire
V4.0	24/07/2024	A. Danis	**Compléments apportés n'impactant pas la structure du fichier XML ou les contrôles mais essentiels pour la qualité des données à transmettre à la Caisse des Dépôts :** • Précision sur la complétude de la balise FORME SOCIALE pour les personnes morales (utilisation du référentiel INSEE) • Dépôts en STOCK : dates d'ouverture de fenêtres de dépôts de STOCK précisées annuellement par la Caisse des Dépôts (sur le T1 et le T4 de chaque année) • Précision sur l'attendu dans les balises ADRESSE • Précision sur la balise « LIBELLE AFFAIRE » pour les comptes en indivision (identification des indivisaires concernés et de leur quote part) • Suppression des commentaires indiquant les ajouts dans la version V3 de ce cahier des charges • Intégration des éléments en lien avec l'utilisation obligatoire du « Simulateur de contrôle des dépôts » (SCD)

Vers.	Date	Auteur	Contenu
V5	24/07/2025	Y. ROY	**Compléments apportés n'impactant pas la structure du fichier XML ou les contrôles mais essentiels pour la qualité des données à transmettre à la Caisse des Dépôts :** • **Ajout d'un contrôle sur les dates de naissance et les dates de décès du titulaire du compte (personne physique) devant être obligatoirement inférieures à la date du jour du dépôt du fichier XML**
V5	28/07/2025	Y. ROY	**Compléments apportés impactant les contrôles car essentiels pour la conformité des données à transmettre à la Caisse des Dépôts :** • **Ajout d'un contrôle bloquant sur les fichiers de type FLUX par rapport à leur délai d'acceptation**

➔ Documentation associée

Réf.	Nom du document	Descriptif
00	ANNEXE_C048_DEPOTS-v02.07.xsd	Fichier XSD décrivant le format des fichiers déposés (format recouvrant tous les types d'avoirs déposés à la CDC).
01	ANNEXE_C048_CR-DEPOTS-v02.07.xsd	Fichier XSD décrivant le format du compte rendu renvoyé par la CDC après contrôles du fichier déposé
02	CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf	Cahier des charges fonctionnel Ce document décrit : - Le contexte de la mise en place opérationnelle de la loi Eckert au sein de la Caisse des Dépôts (projet CICLADE) - Une synthèse des obligations de la loi Eckert - Le macro processus opérationnel de dépôt - Le macro processus opérationnel de recherche et de restitution des avoirs aux titulaires et aux ayants droits
03	C064_CCH_CICLADE_CC_Technique_Signature_V1.02.pdf	Cahier des charges technique sur la signature électronique des fichiers déposés.

➔ Sommaire

1. INTRODUCTION 10
1.1. Objectif de ce document 10
1.2. Pré requis 11
1.3. Sécurité des échanges via CDC-Net 11
1.4. Pré requis techniques à l'utilisation de CDC-Net 11
1.5. Signature électronique des fichiers 11
2. FICHIER DEPOSE – GENERALITES 13
2.1. CONVENTIONS DE NOMMAGE DU FICHIER XML 13
2.2. FORMAT DU FICHIER 13
2.3. COMPRESSION 14
2.4. TAILLE MAXI 14
2.5. ENCODAGE DU FICHIER XML 14
2.6. STRUCTURE DU FICHIER XML 14
3. FICHIER DEPOSE - STRUCTURE 15
3.1. GENERALITES 15
3.2. LE SIMULATEUR DE CONTROLE DES DEPOTS ET LE FICHIER DE TEST 17
3.2.1. Le simulateur de contrôle des dépôts (SCD) : 17
3.2.2. L'environnement de recette 18
3.3. FICHIER SIGNE 19
3.4. NOTIONS ADOPTEES 20
3.5. DONNEES A LISTE DE VALEURS PREDEFINIES 23
3.6. COMPENSATION DE COMPTES 24
3.7. PRECONISATION SUR LES BALISES VIDES 26
4. FICHIER DEPOSE - DETAILS DES OBJETS 30
4.1. Objet dépôt 30
4.2. Objet en tête 31
4.3. Objet compte déposé 36
4.4. Objet compte 38
4.5. Objet compte compensé 46
4.6. Objet partie prenante 48

4.7. Objet personne physique 50
4.8. Objet personne morale 54
4.9. Objet immatriculation 56
4.10. Objet adresse 57
4.11. Objet récapitulatif 60
4.12. Objet ds : Signature 60
5. FICHIER DEPOSE - CONTROLE 61
5.1. Contrôles de niveau Fichier 63
5.2. Contrôles de niveau Validation 66
5.3. Contrôles de niveau Cohérence et détails 67
5.4. Contrôles non bloquants 78
5.5. Contrôles des fichiers de test 83
6. COMPTE RENDU – GENERALITES 84
6.1. CONVENTIONS DE NOMMAGE DU FICHIER XML 84
6.2. FORMAT DU FICHIER 85
6.3. COMPRESSION 85
6.4. ENCODAGE DU FICHIER XML 85
6.5. STRUCTURE DU FICHIER XML 85
6.6. MODE DE TRANSMISSION 85
7. COMPTE RENDU – STRUCTURE 86
7.1. GENERALITES 86
7.2. NOTIONS ADOPTEES 87
8. COMPTE-RENDU – DETAILS DES OBJETS 88
8.1. Objet compte rendu 88
8.2. Objet en tête CR 89
8.3. Objet liste d'alertes 95
8.4. Objet liste d'erreurs 96
8.5. Objet compte déposé CR 97
9. ANNEXE 98
9.1. Terminologie, abréviations et acronymes 98
9.2. Compensation de comptes 99

1. INTRODUCTION

1.1. Objectif de ce document

Ce document décrit le format d'échange des données déposées par les établissements bancaires à la Caisse des Dépôts, relatif à des comptes bancaires inactifs tels que définis dans la loi n°2014-613 du 13 juin 2014 et dans l'ordonnance n° 2018-95 du 14 février 2018 relative à l'extension de la loi Eckert aux Collectivités d'Outre-Mer.

Il est décomposé en trois grandes sections :

Fichier déposé

- Cette section, composée de trois chapitres, a pour objet de décrire le format du fichier à déposer à la Caisse des Dépôts.

Contrôles

- Cette section, composée d'un seul chapitre, a pour objet de décrire les contrôles réalisés par la Caisse des Dépôts sur le fichier déposé.

Compte rendu

- Cette section, composée de trois chapitres, a pour objet de décrire le format du fichier fourni par la Caisse des Dépôts à la suite des contrôles réalisés sur le fichier déposé.

1.2. Pré requis

Le lecteur doit avoir pris connaissance, au préalable, du document « CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf» dans le tableau détaillant la documentation associée (page 5 de ce cahier des charges technique). En effet, le cahier des charges fonctionnel bancaire fournit des informations générales sur l'organisation des dépôts et des relations avec la Caisse des Dépôts qui faciliteront la compréhension du présent document.

Pour la bonne compréhension des éléments techniques du présent cahier des charges, il est nécessaire que le lecteur ait une bonne connaissance des langages XML et XML Schéma (XSD).

1.3. Sécurité des échanges via CDC-Net

Le protocole de transfert utilisé dans le cadre du processus de dépôts via CDC-Net, décrit dans le cadre du document « CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf» ci-dessus, est « https » (HyperText Transfer Protocol Secure).

Il s'agit d'une combinaison du protocole HTTP (utilisé pour les échanges sur l'Internet) avec une couche de chiffrement (TLS : Transport Layer Security).

Ce protocole permet de satisfaire aux objectifs de sécurité suivants :

- l'authentification du serveur (permettant d'assurer que le poste de l'utilisateur communique bien avec les serveurs de la Caisse des Dépôts, et pas un autre)
- la confidentialité des données échangées (permettant d'assurer que les données ne sont pas lisibles en cas d'interception par un tiers)
- l'intégrité des données échangées (permettant d'assurer que les données sont transmises sans altération à la Caisse des Dépôts)

HTTPS est généralement utilisé pour les transactions financières en ligne : commerce électronique, banque en ligne, courtage en ligne, etc.

1.4. Pré requis techniques à l'utilisation de CDC-Net

Afin de pouvoir utiliser le site CDC-Net, l'utilisateur doit posséder l'équipement minimum (ou la configuration minimale) suivant :

- Version d'OS minimale : Windows 7
- Version de navigateur supportée : IE11 et supérieur, Firefox 16 et supérieur
- Configuration du navigateur : TLS activé, JavaScript activé, cookies activé et pour Firefox : module complémentaire Java activé

1.5. Signature électronique des fichiers

Lors de la phase Projet de CICLADE, une demande a été exprimée par les établissements bancaires sur l'utilisation de la signature électronique des fichiers « afin de garantir l'intégrité des données de bout en bout, il est proposé de signer les fichiers dans le SI des banques dès leur constitution et avant le dépôt à la Caisse des Dépôts ».

Ce besoin est transposable à tous les autres types de déposants (organismes d'assurance, teneurs de compte conservateurs).

Les orientations, concernant cette signature, sont les suivantes :

⇨ La signature des fichiers restera optionnelle. Elle sera recommandée par le CFONB, mais chaque établissement sera libre de signer ou non ses fichiers. Par conséquent, aucune obligation de signature ne sera imposée non plus aux organismes d'assurance. Deux cas de figure sont donc identifiés :

- **Premier cas** : Si un déposant fonctionnel opte pour le téléversement de fichiers signés, alors il devra toujours transmettre des fichiers signés.

  Dans le cas contraire, le fichier sera rejeté (voir contrôle CS00 ci-dessous).

- **Second cas** : Si un déposant fonctionnel n'opte pas pour le téléversement de fichiers signés, alors il devrait toujours transmettre des fichiers non signés.

  Dans le cas contraire, une alerte (non bloquante) sera restituée dans le compte rendu (voir contrôle CS99 ci-dessous). Les composantes de la signature ne seront pas vérifiées. L'alerte remontée vise à indiquer au déposant qu'il peut contacter la Caisse des Dépôts afin de changer l'option concernant la transmission de fichiers signés. Ceci afin qu'il se retrouve dans le cas précédent et que les composantes de la signature soient exploitées.

⇨ Utilisation du standard W3C : signature XADES enveloppé

⇨ Algorithme de signature : SHA-256

⇨ Utilisation de certificats serveurs ou personnels (au choix de chaque établissement), générés par des autorités de certifications listées dans le cadre de la PAC (Politique d'Acceptation Commune mise en œuvre par le CFONB).

⇨ Exclusion des certificats auto-générés. En effet, l'utilisation de tels certificats complexifiera le processus de dépôt en ajoutant une étape manuelle de vérification de la validité du certificat auto-généré entre le déposant et la CDC (sur le modèle de l'utilisation de ce type de certificat dans le cadre d'EBICS).

Le document « C064_CCH_CICLADE_CC_Technique_Signature_V1.02.pdf» est le document de référence à ce sujet. La signature électronique y est détaillée. Le présent document aborde ce sujet *a minima*.

2. FICHIER DEPOSE – GENERALITES

2.1. CONVENTIONS DE NOMMAGE DU FICHIER XML

Les fichiers déposés, contenant les informations sur les comptes bancaires inactifs transférés à la Caisse des Dépôts, seront nommés selon la norme suivante :

<DEP_TECHNIQUE>-<DATE>-<NUMERO>.xml (ou .gz pour un fichier compressé)

information	Remarques	Long.	Pos.
<DEP_TECHNIQUE>	Identifiant de l'entité qui dépose le fichier. Cet identifiant est transmis au déposant, par la CDC, lors de la phase d'habilitation.	7	1 à 7
Séparateur	-	1	8 à 8
<DATE>	Date de constitution du fichier Format AAAA-MM-JJ	10	9 à 18
Séparateur	-	1	19 à 19
<NUMERO>	Numéro séquentiel (remis à zéro chaque jour)	4	20 à 23
Extension	.xml (pour un fichier non compressé) .gz (pour un fichier compressé)	4	24 à 27

Ce système assure que deux fichiers déposés ne porteront jamais le même nom. Il est de la responsabilité des établissements déposants de respecter ces conventions, en particulier d'incrémenter systématiquement le numéro d'envoi séquentiel, qui permet de distinguer les dépôts envoyés par un même établissement déposant à une même date.

IMPORTANT : Les accents et les caractères spéciaux (oe, €, ', @.....) ne sont pas autorisés dans les noms de fichier à déposer.

L'algorithme de génération du numéro séquentiel est à la main de l'établissement déposant. Il doit permettre d'assurer l'unicité d'un fichier déposé et, donc, de distinguer deux fichiers (ou plus) déposés le même jour par le même établissement déposant technique. Ce numéro séquentiel doit respecter le formalisme décrit ci-dessus.

2.2. FORMAT DU FICHIER

Le fichier doit être de type texte respectant la syntaxe XML, non crypté ni protégé par mot de passe (cf. chapitre 1.3 ci-dessus concernant la sécurité des échanges).

Le fichier doit être suffixé, avant compression, avec l'extension « .xml ».

Tout autre type de fichier n'est pas autorisé et sera rejeté, en particulier les fichiers aux formats PDF, XLS, XLSX, ODS, DOC, DOCX, ODT, MP3, etc…

2.3. COMPRESSION

Le fichier peut être compressé au format GZIP. Le choix de l'outil de compression est libre dès lors qu'il reste conforme à l'implémentation standard zlib v1.2.3 ou supérieure (cf. http://zlib.net/).

Un fichier compressé doit contenir un et un seul fichier XML contenant les données à déposer à la Caisse des Dépôts.

Afin de s'assurer que la version de GZIP utilisée est compatible avec les traitements de la Caisse des Dépôts, l'établissement déposant devra réaliser des tests préalables à l'envoi des fichiers de production en utilisant l'environnement de recette ouverte (s'il est disponible).

2.4. TAILLE MAXI

Pour tout dépôt d'un fichier par le site CDC-Net, l'établissement déposant doit s'assurer que la taille du fichier ne dépasse pas :

- 30 Mo dans le cas d'un fichier non compressé
- 10 Mo dans le cas d'un fichier compressé.

Ces limites sont communes à tous les établissements déposants.

En cas de dépassement de la taille du fichier :

- L'établissement déposant devra scinder son dépôt sur plusieurs envois
- L'établissementdéposant devra bien veiller à :
    - transmettre des fichiers conformes aux attendus décrits dans ce cahier des charges technique,
    - émettre un virement financier par fichier issu de ce découpage. En effet, à un fichier XML doit correspondre un virement bancaire (voir le document « CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf» pour plus d'informations à ce sujet).

2.5. ENCODAGE DU FICHIER XML

Le fichier sera encodé en UTF-8 sans BOM (Byte-Order Mark)

2.6. STRUCTURE DU FICHIER XML

La structure du fichier XML doit être conforme aux recommandations XML et XML Schemas 1.0 du World Wide Web Consortium (W3C).

3. FICHIER DEPOSE - STRUCTURE

3.1. GENERALITES

Dans tous les cas, le fichier XML doit contenir un en-tête (objet « EnteteDepot »), qui porte les informations générales sur le dépôt.

Le fichier contiendra ensuite autant d'objets « CompteDepose» que nécessaire. Cet objet correspond à un produit inactif, au sens de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'ordonnance n°2014-95 du 14 février 2018, qui doit être déposé à la Caisse des Dépôts.

Pour chacun de ces objets « CompteDepose» :

⇨ Un objet « Compte » est attendu

Cet objet vise à décrire le produit déposé, ainsi que le solde du produit, la date de départ de la déchéance trentenaire et le fait générateur de l'inactivité.

En cas de compte résultant d'une compensation de comptes, alors la liste des comptes ayant fait l'objet de cette compensation peut être indiquée.

⇨ 0, 1 ou plusieurs objets « PartiePrenante » peuvent être renseignés

Cet objet vise à décrire les parties prenantes liées au produit déposé. Il peut s'agir d'un(des) titulaire(s) du produit, de son(ses) représentant(s) légal(aux) ou d'un mandataire.

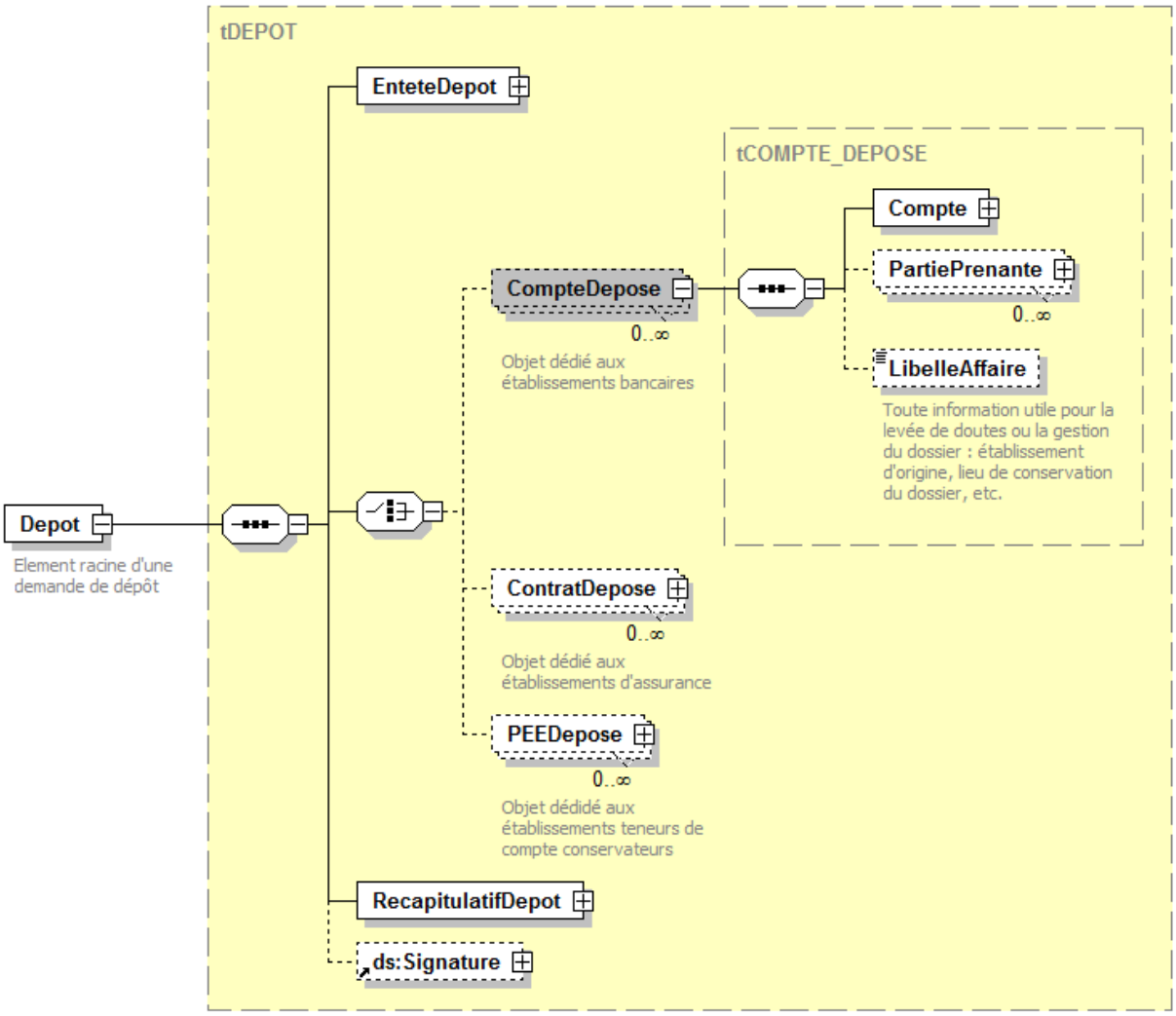
⇨ 0 ou 1 objet « LibelleAffaire » peut être renseigné

Cet objet permet de véhiculer toutes informations supplémentaires utiles concernant le produit déposé.

Dans tous les cas, le fichier doit se terminer par le récapitulatif (objet « RecapitulatifDepot »).

Le fichier pourra contenir un objet « ds : Signature » contenant la signature électronique du fichier déposé.

Le descriptif détaillé de ces différents éléments est disponible ci-dessous.



Remarques complémentaires :

⇨ Le modèle présenté ci-dessus contient des éléments dédiés à d'autres déposants que les établissements bancaires. En effet, le format d'échange est commun pour tous les établisssements déposants.

⇨ Dans la suite du document, le terme générique de « produit » sera parfois utilisé en lieu et place de la notion de compte (ou de contrat pour les organismes d'assurances).

3.2. LE SIMULATEUR DE CONTROLE DES DEPOTS ET LE FICHIER DE TEST

3.2.1. Le simulateur de contrôle des dépôts (SCD) :

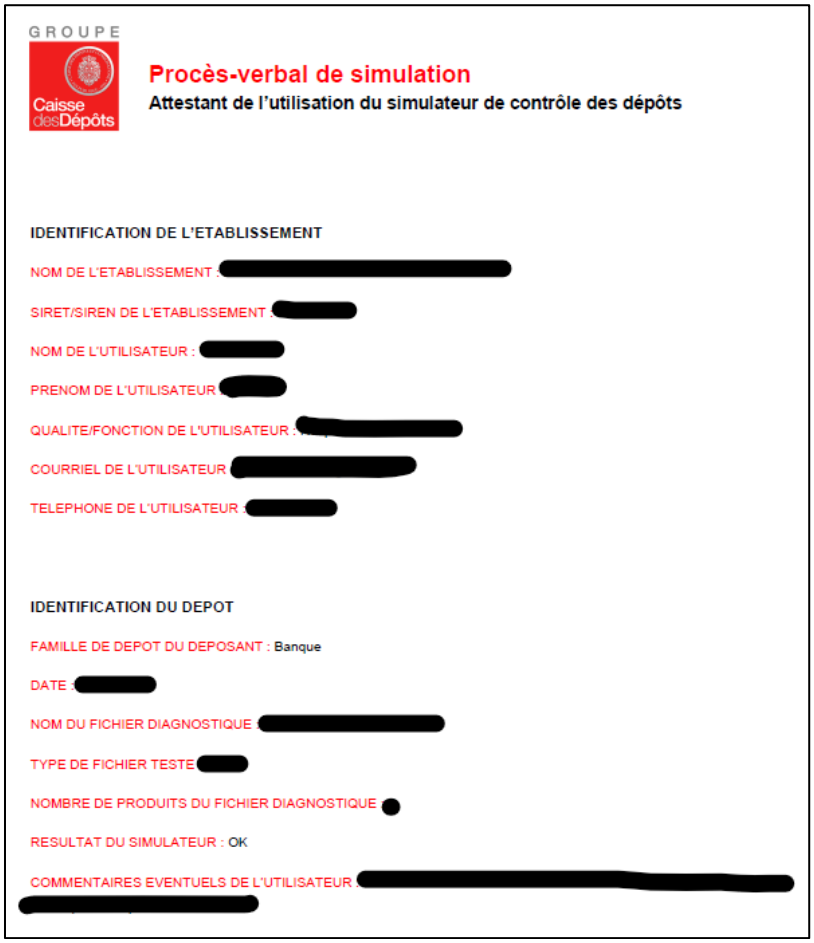
Complément de la version V4

L'utilisation du simulateur de contrôle des dépôts (SCD) est obligatoire.

Le simulateur de contrôle des dépôts (SCD) est un applicatif léger utilisable par les établissements déposants afin de vérifier la conformité du fichier en format XML élaboré grâce aux éléments détaillés dans ce cahier des charges technique.

Le lien pour accéder au SCD ainsi que le mot de passe sont communiqués aux établissements déposants par la Caisse des Dépôts au moment de la contractualisation. L'utilisation du SCD permettant la vérification de la conformité du fichier XML est **obligatoire** ; en effet, à l'issue du contrôle, le SCD édite un « procès-verbal » entrainant deux actions de la part de l'établissement déposant :

- Le procès-verbal du SCD est OK ➔ l'établissement déposant doit le transmettre à la Caisse des Dépôts pour que celle-ci puisse communiquer le n° d'identifiant à intégrer dans l'en-tête des fichiers XML



GROUPE Caisse des Dépôts

Procès-verbal de simulation

Attestant de l'utilisation du simulateur de contrôle des dépôts

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

NOM DE L'ETABLISSEMENT : [redacted]

SIRET/SIREN DE L'ETABLISSEMENT : [redacted]

NOM DE L'UTILISATEUR : [redacted]

PRENOM DE L'UTILISATEUR : [redacted]

QUALITE/FONCTION DE L'UTILISATEUR : [redacted]

COURRIEL DE L'UTILISATEUR : [redacted]

TELEPHONE DE L'UTILISATEUR : [redacted]

IDENTIFICATION DU DEPOT

FAMILLE DE DEPOT DU DEPOSANT : Banque

DATE : [redacted]

NOM DU FICHIER DIAGNOSTIQUE : [redacted]

TYPE DE FICHIER TESTE : [redacted]

NOMBRE DE PRODUITS DU FICHIER DIAGNOSTIQUE : [redacted]

RESULTAT DU SIMULATEUR : OK

COMMENTAIRES EVENTUELS DE L'UTILISATEUR : [redacted]

- Le procès-verbal du SCD est KO ➔ l'établissement déposant doit reprendre les travaux afin d'obtenir un format de fichier XML conforme aux attentes de la Caisse des Dépôts.

3.2.2. L'environnement de recette

L'utilisation de l'environnement de recette est optionnelle.

L'accréditation à CDC-Net (décrite dans le cadre du document « Cahier des charges fonctionnel bancaire ») en production peut s'accompagner de tests de remise. Ces tests permettront de valider le process de dépôt des fichiers XML de bout en bout (hors périmètre financier)

Selon les directives de la CNIL lors de la mise en place du projet, il est important de noter que les établissements bancaires doivent expressément utiliser des données fictives au sein des fichiers de test (faux nom / faux prénom / faux n° de compte…)

Cette possibilité d'envoi de fichiers de test « T » sera disponible uniquement :

- ⇨ en environnement de recette : planification de la recette à organiser avec les interlocuteurs de la Caisse des Dépôts en charge de la relation avec les établissements déposants.
- ⇨ ATTENTION : en environnement de production seuls les fichiers de production « P » seront acceptés et intégrés. Les fichiers de test « T » sont acceptés mais feront l'objet d'un contrôle bloquant.

L'indication du type de fichier remis - Production ou Test - figure dans les enregistrements d'en-tête et de fin remettant ('P' pour production et 'T' pour test).

En dehors de cela, la structure d'un fichier de test est identique à celle d'un fichier de production. La différence réside dans le traitement effectué par la Caisse des Dépôts :

- ⇨ **Pour un fichier de test :**

  Les contrôles préliminaires, décrits ci-dessous, sont réalisés. Si tous les contrôles sont passants, le fichier de test sera tout de même rejeté. En effet, dans ce cas de figure, la soumission (validation) du fichier dans CDC-Net est inutile. Les données du fichier ne seront pas intégrées dans le SI de la Caisse des Dépôts.

  Ce cas de figure correspond au contrôle CR20 décrit ci-dessous (cf. chapitre « 5.4 Contrôle de niveau de Cohérence et détail »).

- ⇨ **Pour un fichier de production :**

  Les contrôles préliminaires, décrits ci-dessous, sont également réalisés. Si les contrôles sont passants, et que la soumission (validation) du fichier a été effectuée dans CDC-Net, les données sont intégrées dans le SI de la Caisse des Dépôts.

3.3. FICHIER SIGNE

L'établissement déposant peut choisir de transmettre à la Caisse des Dépôts, via le site CDC-Net, un fichier signé (le terme de scellé est également approprié).

Il n'y a pas d'indication particulière prévue, dans le nom du fichier ou dans son en-tête, afin d'indiquer que le fichier déposé est signé.

Si l'établissement déposant fonctionnel a opté pour le téléversement de fichiers signés, les contrôles de présence de la signature (spécifiés ci-dessous – Voir Contrôles de niveau Cohérence et Détails – Chapitre 5.4) et de validité des composantes de la signature (spécifiés dans le document C064_CCH_CICLADE_CC_Technique_Signature_V1.02.pdf), sont engagés.

Si l'établisssement déposant fonctionnel n'a pas opté pour le téléversement de fichiers signés, les contrôles sur les composantes de la signature, tels que spécifiés dans le documentC064_CCH_CICLADE_CC_Technique_Signature_V1.02.pdf , ne sont pas engagés. Les contrôles d'absence de la signature (spécifiés ci-dessous – Voir Contrôles non bloquants – chapitre 5.5) sont engagés.

Pour plus de détails sur les caractéristiques, le format et les contrôles réalisés, veuillez consulter le document C064_CCH_CICLADE_CC_Technique_Signature_V1.02.pdf.

3.4. NOTIONS ADOPTEES

Les blocs d'information sont présentés sous la forme de tableaux. Chaque information est caractérisée comme suit :

En tête du tableau	Description
N°	Numéro de la zone d'information. Il s'agit d'un identifiant interne et spécifique au présent cahier des charges destiné à faciliter les discussions sur les zones de données du schéma XSD. Remarque : La valeur de cet identifiant ne préjuge pas du niveau d'indentation de la zone dans le schéma XSD.
OU	OU Identifie la condition « ou exclusif» entre plusieurs éléments. **1ère situation** : cas des zones 2, 3 et 4 du §**4.2 (en tête)** {OU >> CompteDepose OU >> ContratDepose OU} >> PEEDepose Soit le fichier est constitué d'objet(s) CompteDepose, soit il est constitué d'objet(s) ContratDepose, soit il est constitué d'objets PEEDepose **2ème situation** : cas des zones 2.2.3 et 2.2.4 du §**4.6 (partie prenante)** {OU >> /IdentitePartiePrenante/PersonnePhysique OU} >> /IdentitePartiePrenante/PersonneMorale Soit la partie prenante est une personne physique, soit c'est une personne morale.
Attribut (@...) ou balise contenue (/…)	Indique le nom de l'élément. Si le nom commence par « @ », alors il s'agit d'un attribut de l'objet. Si le nom commence par « / », alors il s'agit d'une balise.
Multiplicité	Elle s'exprime sous la forme [x..y] où : • 'x' représente le caractère obligatoire (valeur 1) ou optionnel (valeur 0) de l'information ; • 'y' représente le nombre maximal d'occurrences de l'élément accepté ***Voir chapitre ci-dessous pour plus d'informations.***
Nom du type	Indique le type de données (Input Type)
Contraintes sur le champ	Fournit des informations complémentaires au type de données.
Longueur max du nombre de caractères	Précise la taille max de la donnée
ORC	Indique le niveau d'exigence de l'objet. ***Voir chapitre ci-dessous pour plus d'informations.***
Description	Informations complémentaires

Multiplicité

Pour chaque attribut ou balise XML est précisée la multiplicité de l'information, selon la liste suivante :

En tête du tableau	Description
[0..1]	0 ou 1 information
[0..n]	0 à n information(s)
[1..1]	1 et une seule information
[1..n]	1 à n information(s)

▪ ORC (Niveau d'exigence des données)

Pour chaque élément ou attribut de données XML est indiqué le caractère obligatoire, réglementaire ou complémentaire.

Le niveau d'exigence des données du format de fichier CICLADE est caractérisé comme suit :

Niveau	Description du niveau de la donnée
O	**Donnée Obligatoire** En cas d'absence de ce type de donnée, le fichier est rejeté dans son intégralité.
O*	**Donnée Obligatoire,** uniquement dans certains cas de figure. Sinon, la donnée est de niveau « complémentaire ». **Dans ces cas de figure**, en cas d'absence de ce type de donnée, le fichier estrejeté dans son intégralité.
R	**Donnée Réglementaire** (pour permettre à la Caisse des Dépôts d'effectuer ses obligations légales, i.e. publicité, publication...) En cas d'absence de ces données : ⇨ Le fichier n'est pas rejeté mais des compléments sont demandés à l'établissement déposant ⇨ Une alerte sera restituée à l'établissement déposant (cf. objet en tête décrit ci-dessous) dans le compte rendu des contrôles réglementaires. Cette alerte vise à indiquer à l'établissement déposant qu'il manque certaines données nécessaires pour permettre à la Caisse des Dépôts de respecter ses obligations de publicité prévues par la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et l'ordonnance n° 2018-95 du 14 février 2018 (permettre une recherche d'avoirs inactifs sur le site https://ciclade.caissedesdepots.fr et effectuer la publication en lien avec la déchéance trentenaire).Le compte (pour lequel il manquera ce type de donnée) sera intégré
R*	**Donnée Réglementaire,** uniquement dans certains cas de figure et sur présence d'éléments complémentaires sous conditions. Sinon, la donnée est de niveau « complémentaire ». **Dans ces cas de figure**, en cas d'absence de ce type de donnée, le fichier n'est pas rejeté.
C	**Donnée Complémentaire** (informations complémentaires pour identifier, par exemple, les ayants-droits). En cas d'absence de ce type de donnée, le fichier n'est pas rejeté.

3.5. DONNEES A LISTE DE VALEURS PREDEFINIES

Certaines données sont limitées à une liste de valeurs prédéfinies. Pour celles-ci, dans la colonne « contraintes sur le champ », il est indiqué la contrainte suivante « Liste de valeurs prédéfinies ».

Exemple :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
PARTIE_PRENANTE	2.2.1		@TypePersJuridique	[1..1]	tTypePersJuridique	Liste de valeurs prédéfinies		R	Liste de valeurs disponibles : "**P.PHYS**" personne physique "**P.MORALE**" personne morale et assimilée

Pour ces types de champs :

- ⇨ Les valeurs possibles sont indiquées dans la colonne « Description »
- ⇨ Les valeurs possibles sont énumérées dans le cadre du format défini dans le fichier XSD du fichier déposé (cf. document ANNEXE_C048_CR-DEPOTS-v02.07.xsd).

3.6. COMPENSATION DE COMPTES

La structure du fichier permet de transmettre des comptes qui ont fait l'objet d'une compensation avant transfert.

Cette compensation peut être :

⇨ Réelle (c.a.d que la compensation a été effectivement réalisée, sur une base juridique valable, avant le dépôt à la Caisse des Dépôts).

⇨ Technique (c.a.d que la compensation n'a pas été effectivement réalisée avant le dépôt la Caisse des Dépôts, mais cela permet de limiter la taille des enregistrements du fichier).

▪ Conditions préalables à toute compensation de données

Une compensation est possible uniquement dans les cas de figures suivantes :

⇨ Les parties prenantes de tous les comptes compensés sont exactement identiques

ET

⇨ La date de déchéance trentenaire de tous les comptes compensés est exactement identique

ET

⇨ Le fait générateur de l'inactivité de tous les comptes compensés est exactement identique

ET

⇨ Le résultat de la compensation aboutit à un solde créditeur.

Si une seule de ces conditions n'est pas vérifiée, alors les comptes sont à transmettre unitairement.

▪ Cas d'une compensation « Réelle »

Ce cas de compensation réelle doit s'appuyer **sur une base juridique valable** et sera effectué sous la responsabilité de l'établissement déposant.

Ce cas de compensation est obligatoire si l'établissement souhaite déposer à la Caisse des Dépôts plusieurs comptes, pour un client inactif donné et répondant aux conditions préalables indiquées ci-dessus, dont au moins un est débiteur.

Le solde total des comptes compensés devra être strictement positif. Dans le cas contraire, le compte sera rejeté. Et, par conséquent, le fichier sera également rejeté.

Par exemple : Un client inactif possède 3 comptes, dont 1 est débiteur. Le mécanisme de transmission des données devra contenir un objet « compte » (porteur du solde de

la compensation des 3 comptes), et 3 objets « compte compensé » (porteur du solde de chaque compte compensé).

Deux exemples détaillés de ce cas de figure sont fournis en annexe.

▪ Cas d'une compensation « Technique »

Ce cas de compensation technique est optionnel. Il est intéressant lorsque le nombre de produits à déposer, pour un client inactif donné et répondant aux conditions préalables indiquées ci-dessus, est conséquent.

En effet, il permet de diminuer le volume de données, pour un nombre de compte donné, communiqué à la Caisse des Dépôts.

Exemple : Un client inactif possède 10 comptes créditeurs qui répondent tous aux conditions préalables indiquées ci-dessous. Le mécanisme de transmission des données pourra contenir un objet « compte » (porteur du solde de la compensation des 10 comptes), et 10 objets « compte compensé » (porteur du solde de chaque compte compensé).

▪ Contrôles effectués sur les données relatives à des comptes compensés

Il n'y aura aucun contrôle de cohérence entre le montant total compensé et la nature des comptes compensés

▪ Informations complémentaires sur les données attendues dans ce cas de figure

Le déposant doit indiquer explicitement :

- Que le compte est issu d'une compensation (un 'TOP' est prévu à cet effet). En cas de non valorisation de ce 'TOP', alors la CDC considérera par défaut que le compte n'est pas issu d'une compensation de comptes.
- La liste des comptes qui ont été compensés. Cette liste de compte est considérée comme étant « réglementaire » (cf. chapitre 3.5 ci-dessus – Niveau R).

3.7. PRECONISATION SUR LES BALISES VIDES

Des préconisations sont effectuées ci-dessous concernant la gestion des champs de type « chaines de caractères » et « date » en cas d'indisponibilité des informations au sein du système d'information de l'établissement déposant.

Les champs d'autres types (« numérique » ou liste de valeurs prédéfinies) ne sont pas concernés par ces préconisations car ils ne peuvent être vides.

1. Chaine de caractères obligatoires

Le format d'échange autorise la transmission d'éléments (attribut ou balise), de type « chaine de caractères » obligatoire, avec des valeurs vides. Dans ce cas de figure, le fichier ne sera pas rejeté lors des contrôles.

En effet, afin de ne pas imposer de contraintes potentiellement incompatibles avec les données détenues par les établissements déposants, il n'a pas été fixé de taille minimale pour ces éléments.

a. Donnée(s) concernée(s)

Banque
COMPTE @RefContrat

b. Préconisation(s) formulée(s)

N°	Préconisation
P1	Lorsque l'établissement déposant produit le fichier d'information, Il est préconisé de **veiller scrupuleusement à la bonne valorisation des champs de type « chaine de caractères » obligatoires** Ceci afin de **permettre à la Caisse des Dépôts de pouvoir traiter efficacement ces produits vis-à-vis de l'établissement déposant (en cas de demandes d'informations complémentaires de la part de la Caisse des Dépôts) et du grand public (en cas de demande de restitution).**

2. Chaine de caractères non obligatoires

Le format d'échange autorise la transmission d'éléments (attribut ou balise), de type « chaine de caractères » non obligatoire, avec des valeurs vides. Dans ce cas de figure, le fichier ne sera pas rejeté lors des contrôles.

En effet, afin de ne pas imposer de contraintes potentiellement incompatibles avec les données détenues par les établissements, il n'a pas été fixé de taille minimale pour ces éléments.

a. Donnée(s) concernée(s)

Banque
COMPTE_DEPOSE /LibelleAffaire **COMPTE @RefSecondaire** **COMPTE_COMPENSE @RefContrat** **COMPTE_COMPENSE @RefScondaire** PERSONNE_PHYSIQUE /Nom PERSONNE_PHYSIQUE /NomDUsage PERSONNE_PHYSIQUE /Prenom PERSONNE_PHYSIQUE /AutrePrenom PERSONNE_PHYSIQUE /LieuNaissance PERSONNE_PHYSIQUE /CommuneDeces PERSONNE_PHYSIQUE /PaysDepartementDeces PERSONNE_MORALE /Denomination PERSONNE_MORALE /Sigle PERSONNE_MORALE /FormeSociale PERSONNE_MORALE /Denomination IMMATRICULATION /Matricule ADRESSE /LigneAdresse1 ADRESSE /LigneAdresse2 ADRESSE /LigneAdresse3 ADRESSE /LigneAdresse4 ADRESSE /CodePostal ADRESSE /Localite ADRESSE /Pays ADRESSE /PaysISO

b. Préconisation(s) formulée(s)

N°	Préconisation
P2	Lorsque l'établissement déposant ne dispose pas des informations relatives à une donnée, de type chaine de caractère non obligatoire, il est préconisé de **ne pas communiquer l'élément (balise ou attribut) avec des valeurs génériques de remplacement du type : « valeur inconnue », « valeur non renseignée », etc…** Ceci afin de **ne pas transmettre à la Caisse des Dépôts des informations sans valeur ajoutée.**
P3	Lorsque l'établissement déposant ne dispose pas des informations relatives à une donnée, de type chaine de caractère non obligatoire, il est préconisé de **ne pas communiquer l'élément (balise ou attribut) correspondant.** Ceci afin **d'optimiser le poids du fichier déposé.**

c. Exemple

Fichier de dépôt non optimisé	Fichier de dépôt optimisé
L'établissement dépose un produit en indiquant une partie prenante dont il ne connait pas le prénom. Pourtant, les balises correspondantes sont communiquées et sont vides.	L'établissement dépose un produit en indiquant une partie prenante dont il ne connait pas le prénom. Les balises non obligatoires ne sont pas communiquées.
<PartiePrenante TypePersJuridique="P.PHYS" TypePartiePrenante="TITULAIRE"> <IdentitePartiePrenante> <PersonnePhysique> <Sexe>F</Sexe> <Nom>Duchemin</Nom> <Prenom></Prenom> <AutrePrenom></AutrePrenom> <AutrePrenom></AutrePrenom> <AutrePrenom></AutrePrenom> <DateNaissance>1967-08-13</DateNaissance> <LieuNaissance>Paris</LieuNaissance> <Nationalite>ES</Nationalite> <CapaciteJuridique>MAJCAPABLE</CapaciteJuridique> </PersonnePhysique> </IdentitePartiePrenante>	<PartiePrenante TypePersJuridique="P.PHYS" TypePartiePrenante="TITULAIRE"> <IdentitePartiePrenante> <PersonnePhysique> <Sexe>F</Sexe> <Nom>Duchemin</Nom> <DateNaissance>1967-08-13</DateNaissance> <LieuNaissance>Paris</LieuNaissance> <Nationalite>ES</Nationalite> <CapaciteJuridique>MAJCAPABLE</CapaciteJuridique> </PersonnePhysique> </IdentitePartiePrenante>
Dans les deux cas, le résultat est le même pour la Caisse des Dépots.	

3. Champs « date » non obligatoires

Le format d'échange n'autorise pas la transmission d'éléments (attribut ou balise), de type « date » non obligatoire avec des valeurs vides. Dans ce cas de figure, le fichier sera rejeté lors des contrôles de conformité XSD (code erreur : CV01). Cela recouvre les champs de type : (xs :date) et (xs : dateTime)

a. Donnée(s) concernée(s)

Banque
PERSONNE_PHYSIQUE /DateNaissance PERSONNE_PHYSIQUE /DateDeces PERSONNE_MORALE /DateConstitution

b. Préconisation(s) formulée(s)

N°	Préconisation
P4	Lorsque l'établissement ne dispose pas des informations relatives à une donnée, de type date, non obligatoire, il est préconisé de **ne pas communiquer l'élément (balise ou attribut) avec des valeurs génériques de remplacement du type : « 01-01-1900 », « 01-01-1960 », etc…** Ceci afin de **ne pas transmettre à la Caisse des Dépôts des informations sans valeur ajoutée et pouvant être mal interprétées.**

P5	Lorsque l'établissement ne dispose pas des informations relatives à une donnée, de type date, non obligatoire, il est préconisé **ne pas communiquer l'élément (balise ou attribut) correspondant.** Ceci afin de **ne pas entrainer un rejet du fichier pour non-conformité.**

c. Exemple

Fichier de dépôt non conforme	Fichier de dépôt conforme
L'établissement dépose un produit en indiquant une partie prenante dont il ne connait pas la date de naissance. Pourtant, la balise correspondante est communiquée et est vide.	L'établissement dépose un produit en indiquant une partie prenante dont il ne connait pas la date de naissance. La balise correspondante n'est pas communiquée.
<IdentitePartiePrenante> <PersonnePhysique> <Sexe>F</Sexe> <Nom>Duchemin</Nom> <DateNaissance></DateNaissance> <LieuNaissance>Paris</LieuNaissance> <Nationalite>ES</Nationalite> <CapaciteJuridique>MAJCAPABLE</CapaciteJuridique> </PersonnePhysique> </IdentitePartiePrenante>	<IdentitePartiePrenante> <PersonnePhysique> <Sexe>F</Sexe> <Nom>Duchemin</Nom> <LieuNaissance>Paris</LieuNaissance> <Nationalite>ES</Nationalite> <CapaciteJuridique>MAJCAPABLE</CapaciteJuridique> </PersonnePhysique> </IdentitePartiePrenante>

4. FICHIER DEPOSE - DETAILS DES OBJETS

4.1. Objet dépôt

Cet objet est l'élément racine du message XML de dépôts des CBI.

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O R C	Description
DEPOT	0.1		@xmlns	[1..1]	xs:string			O	Nom de l'espace de nommage A valoriser avec : "http://www.caissedes depots.fr/schema/eckert/ deposant"
DEPOT	1		/EnteteDepot	[1..1]	tENTETE			O	Objet de type ENTETE
DEPOT	2	{OU	/CompteDepose	[0..n]	tCOMPTE_DEPOSE			C	Objet de type COMPTE_DEPOSE
DEPOT	3	OU	/ContratDepose	[0..n]	tCONTRAT_DEPOSE			C	Objet de type CONTRAT_DEPOSE
DEPOT	4	OU}	/PEEDepose	[0..n]	tPEE_DEPOSE			C	Objet de type PEE_DEPOSE
DEPOT	5		/RecapitulatifDepot	[1..1]	tRECAPITULATIF			O	Objet de type RECAPITULATIF
DEPOT	6		/ds : Signature	[0..1]	ds : SignatureType			C	Objet de type SignatureType

FICHE DESCRIPTIVE N°1 : OBJET DEPOT

Remarques complémentaires :

Dans le cadre du présent document, qui concerne les établissements bancaires, les balises <ContratDepose> et <PEEDepose> sont sans objet.

En effet, les comptes déposés sont à détailler dans la balise <CompteDepose> prévue à cet effet.

4.2. Objet en tête

Le fichier de dépôt est toujours constitué d'un en-tête (Depot > EnteteDepot).

La structure de cet en-tête est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O R C	Description
ENTETE	1.1		@VersionXML	[1..1]	tVersionXML	Liste de valeurs prédéfinies		O	Il s'agit de renseigner le numéro de version du format utilisé (pour faciliter d'éventuelles mises à jour du format). La version de ce CCT est la 2.07
ENTETE	1.2		@TypeFichier	[1..1]	tTypeFichier	Liste de valeurs prédéfinies		O	P = Production T = Test
ENTETE	1.3		@TypeDepots	[1..1]	tTypeDepot	Liste de valeurs prédéfinies		O	S = Stock F = Flux
ENTETE	1.4		@FamilleDepots	[1..1]	tFamilleDepot	Liste de valeurs prédéfinies		O	01 = Assurance Vie **02 = Compte bancaire** 03 = Epargne Salariale
ENTETE	1.5		/DeposantTechnique	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	7	O	Entité qui dépose le fichier pour le compte du déposant fonctionnel
ENTETE	1.6		/DeposantFonctionnel	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	7	O	Entité comptablement impactée par le(s) dépôt(s)
ENTETE	1.7		/NombreDepots	[1..1]	xs :nonNegativeInteger	Nombre entier positif		O	Nombre de dépôts du fichier
ENTETE	1.8		/DeviseDepots	[1..1]	tCodeDeviseEntete	Chaines de caractères	3	O	EUR uniquement
ENTETE	1.9		/MontantDepots	[1..1]	xs :integer	Numérique		O	Montant cumulé de tous les dépôts en centimes d'euros.
ENTETE	1.10		/DateHeureGeneration	[1..1]	xs:dateTime	aaaa-mm-jjThh:mm:sszzzzzz		O	Il s'agit de renseigner la date et l'heure de génération du fichier.
ENTETE	1.11		/Territoire	[1..1]	tTypeTerritoire	Liste de valeurs prédéfinies		O	MPL : Métropole PYF : Polynésie Française NCL : Nouvelle Calédonie WLF : Wallis-et-Futuna

FICHE DESCRIPTIVE N°2 : OBJET EN TÊTE

Notice Explicative :

- ## Attribut « VersionXML »

Ce numéro de version vise à qualifier explicitement le format du fichier déposé. Cette possibilité permettra, à l'avenir, de gérer les évolutions de format des fichiers échangés, tout en assurant une comptabilité ascendante sur les versions précédentes.

En effet, par exemple, en cas d'évolution de la réglementation ayant des impacts sur les formats des fichiers déposés, alors une nouvelle version de ce format sera nécessairement mise en place.

Une seule et unique version du fichier XML est acceptée par la Caisse des Dépôts, Cette version correspondra à celle du cahier des charges validé et diffusé par la Caisse des Dépôts aux établissements bancaires.

Le nombre de versions autorisées, à un instant T, sera au maximum de 2 versions. Cette coexistence de multiples versions d'un même fichier permet d'avoir des cycles de vie indépendants entre la Caisse des Dépôts et les établissements déposants. Ceci permet de minimiser les impacts globaux en cas de mise en œuvre d'un nouveau format de fichier.

La fréquence de ces versions sera, au maximum et en fonction des besoins (sauf si la réglementation exige une autre fréquence), annuelle.

Le cycle de vie de ces versions sera détaillé ultérieurement lorsque cela sera nécessaire.

- ## Attribut « Type de fichier »

Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

- 'P' (PRODUCTION) correspondant à la transmission d'un fichier sur lequel le traitement complet est à réaliser.
- 'T' (TEST) correspondant à la transmission d'un fichier sur lequel il faut uniquement réaliser les contrôles. Les données du fichier ne sont pas à intégrer dans le SI de la Caisse des Dépôts.

- ## Attribut « Type de dépôts »

Complément de la version V4

Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

- **'S' (STOCK)** correspondant à la transmission de dépôts dans le cadre du transfert du stock par les établissements déposants vers la Caisse des Dépôts.
  Les dépôts en STOCK sont exceptionnels et sont autorisés par la Caisse des Dépôts sur 2 périodes de l'année (sur le T1 et sur le T4).

  Les dates d'ouverture des « fenêtres de dépôts de STOCK » sont communiquées à l'ensemble des établissements déposants par les interlocuteurs de la Caisse des Dépôts en charge de la relation avec les établissements déposants.

Le dépôt de STOCK correspond à un dépôt qui dépasse les délais mentionnés dans l'article L.312.20 du Code monétaire et financier (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf).
Pour les dépôts du stock provenant des Collectivités d'Outre-Mer (Polynésie française / Wallis et Futuna / Nouvelle Calédonie), ces derniers sont autorisés du 01/07/2020 au 31/12/2020 au titre de l'ordonnance n° 2014-95 du 18 février 2014..

- **'F' (FLUX)** correspondant à la transmission de dépôts dans le cadre du transfert du flux par les déposants vers la Caisse des Dépôts. Le dépôt de FLUX correspond à un dépôt qui respecte les délais mentionnés dans l'article L.312.20 du Code monétaire et financier (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf).

  Ce type est autorisé depuis le 01/07/2016, sans interruption pour les dépôts concernant la métropole et des Départements d'Outre-Mer (Martinique / Guadeloupe / Guyane et La Réunion).

  Pour les dépôts du flux provenant des Collectivités d'Outre-Mer (Polynésie française / Wallis et Futuna / Nouvelle Calédonie), ces derniers sont autorisés depuis le 01/07/2020 sans interruption.

TRES IMPORTANT : Cette valeur permet à la Caisse des Dépôts de déterminer le traitement à réaliser sur les dépôts effectués vis-à-vis du calcul de la date de la déchéance trentenaire. En effet, ce traitement varie suivant ces deux cas de figure :

- **Lors d'un dépôt en STOCK, la date prise en compte pour le calcul de la déchéance trentenaire par la Caisse des Dépôts est celle du fait générateur d'inactivité intégrée dans le fichier XML**

- **Lors d'un dépôt en FLUX, le calcul de la durée de conservation des avoirs par la Caisse des Dépôts jusqu'à leur déchéance trentenaire tient compte de la date de l'intégration des données dans le SI de la Caisse des Dépôts et de la typologie du « fait générateur d'inactivité » (ex : les avoirs d'un produit bancaire déposés suite à l'absence de manifestation du titulaire sont conservés 20 ans et 27 ans si l'inactivité est liée au décès du titulaire du produit bancaire).**

Attribut « Famille de dépôts »

Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

- '01' correspondant à la transmission de contrats d'assurance vie non réclamés
- **'02' correspondant à la transmission de comptes bancaires inactifs**
- '03' correspondant à la transmission de contrats d'épargne salariale inactifs

Dans le cadre du présent document, qui concerne les établissements bancaires, cet attribut est à valoriser à « 02 ». Les autres valeurs possibles sont réservées à d'autres types d'établissements déposants.

- **Données « Déposant technique » et « Déposant fonctionnel »**

L'objectif de ces deux données est de pouvoir identifier le déposant technique (celui qui dépose le fichier) du déposant fonctionnel (celui « pour le compte de qui » le fichier est déposé).

Deux cas de figure sont attendus :

⇨ Une entité dépose pour elle-même (cela signifie que l'entité endosse les 2 rôles) :
- Déposant technique : identifiant de l'entité
- Déposant fonctionnel : identifiant de l'entité

⇨ Une entité d'un groupe centralise les dépôts pour le compte de filiales ou d'un établissement tiers faisant partie du groupe bancaire. Dans ce cas de figure :
- Déposant technique : identifiant de l'entité déposante
- Déposant fonctionnel : identifiant de la filiale ou de l'établissement du groupe responsable de la gestion des comptes bancaires

Pour chaque fichier déposé, il doit y avoir un seul déposant « technique » et un seul déposant « fonctionnel ».

Pour chaque déposant technique ou fonctionnel, le n° d'identifiant attendu dans cette zone est communiqué par la Caisse des Dépôts après la transmission du procès-verbal émis par le simulateur de contrôle des dépôts à l'issue du contrôle de conformité de la structure du fichier XML (voir chapitre « 3.2.1 Simulateur de contrôle des dépôts (SCD) » ci-dessus). Cette étape obligatoire intervient en amont du processus de dépot des fichiers XML.

- **Donnée «Nombre de dépôts »**

Cette zone est à valoriser avec le nombre d'objets « CompteDepose ».

Au moins 1 dépôt est à transmettre dans un fichier.

Remarque : Ce nombre comptabilise les comptes déposés après compensation. Par exemple, dans le cas du dépôt d'un compte issu de la compensation de 3 comptes, le chiffre à valoriser dans le « Nombre de dépôts » est de 1 (et non de 3).

En effet, dans ce cas de figure, seul un compte (un seul objet « CompteDepose ») est déposé à la Caisse des Dépôts. Ce compte déposé portera, comme informations complémentaires, la liste des comptes avant compensation, telle que communiquée par l'établissement déposant (voir les objets « Compte » et « Compte compensé » ci-dessous).

- **Donnée «Devise de dépôts »**

Tous les dépôts d'un même fichier doivent être en une seule et même devise. Cette devise est obligatoirement de l'euro (EUR). Cette information est valable également pour les comptes bancaires inactifs provenant des Collectivités d'Outre-Mer (les dépôts en XPF ne sont pas autorisés) ; la conversion en Euro devra être effectuée par l'établissement bancaire avant le dépôt du fichier XML à la Caisse des Dépôts.

- **Donnée «Montant total des dépôts »**

Cette zone est à valoriser avec la somme des montants d'articles « Compte », exprimée en centimes d'euros (donc, sans décimales).

Ce montant total doit correspondre au montant du flux financier, au centime d'euro près, transmis par l'établissement déposant (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf). Pour rappel, à un flux d'informations doit correspondre un flux financier du même montant (tant au niveau du montant global du fichier XML qu'au niveau du produit).

- **Donnée « Date et heure de génération du fichier »**

Cette zone est à valoriser avec la date et l'heure de génération du fichier déposé.

Remarque : Il est préconisé :

⇨ D'indiquer explicitement la « timezone » correspondant à l'heure indiquée
⇨ De transmettre une heure Zero Meridian (« timezone » = Z), ou heure UTC (Universal Time Coordinated) qui est l'heure de référence internationale. Elle correspond également à l'heure GMT (Greenwich Mean Time).

Exemple :

2015-04-17T**12**:02:55**Z** correspondant à la date du 17/04/2015 et à 12h02s55 (heure Zero Meridian). Cela correspond à l'heure 2015-07-17T**14**:02:55 en Métropole (heure d'été).

Si la « TimeZone » n'est pas indiquée alors la date communiquée sera considérée comme étant à l'heure Zero Meridian.

- **Donnée « Territoire »**

Cette zone doit prendre les valeurs suivantes en fonction de la provenance des comptes/contrats du fichier de dépôts (zone géographique) :

- MPL : Métropole et DOM
- PYF : Polynésie Française
- NCL : Nouvelle Calédonie
- WLF : Wallis-et-Futuna

Un fichier de dépôt ne peut contenir que des comptes/contrats d'une même zone géographique. Cette information est indispensable pour toute restitution à un particulier ou lors du traitement de la déchéance trentenaire par la Caisse des Dépôts.

4.3. Objet compte déposé

Le fichier de dépôt, contenant au moins un produit à déposer, est constitué d'un ou plusieurs comptes à déposer (Depot > CompteDepose).

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
COMPTE_DEPOSE	2.1		/Compte	[1..1]	tCOMPTE			O	Objet de type COMPTE
COMPTE_DEPOSE	2.2		/PartiePrenante	[0..n]	tPARTIE_PRENANTE			R*	Objet de type PARTIE_PRENANTE Pour chaque compte déposé, la présence d'au moins une partie prenante de type "TITULAIRE" est "réglementaire". Les autres types de parties prenantes sont complémentaires.
COMPTE_DEPOSE	2.3		/LibelleAffaire	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	1000	C	Toute information utile et exploitable pour la levée de doutes ou la gestion du dossier : établissement d'origine, lieu de conservation du dossier, etc. Cette zone ne doit pas contenir de données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement - les origines raciales ou ethniques, ou - les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou - l'appartenance syndicale des personnes, ou - des informations relatives à la santé du titulaire, ou - des informations en lien avec la vie sexuelle du titulaire, ou - le NIR (Numéro d'inscription au Répertoire national d'identification des personnes physiques utilisé par les assurances maladies).

FICHE DESCRIPTIVE N°3 : OBJET COMPTE DEPOSE

Notice Explicative :

- ## Donnée « Partie prenante »

Dans tous les cas, un compte déposé doit être *a minima* muni d'une partie prenante « TITULAIRE ». Il s'agit d'une donnée « réglementaire » sous condition (cf. chapitre « 3.4 Notions adoptées / ORC » ci-dessus – Niveau R*).

Dans le cas d'un compte dit « anonyme », ou « sans titulaire », le produit déposé doit être démuni d'une balise /PartiePrenante.

Dans le cas d'un produit impliquant plusieurs parties prenantes (exemple : un compte joint), alors le produit déposé doit être muni de plusieurs balises /PartiePrenante (exemple : une par titulaire du compte joint).

Autre exemple : dans le cas d'un titulaire qui est un majeur protégé, deux parties prenantes sont à renseigner : une concernant le majeur protégé (en tant que titulaire du compte), et l'autre concernant son représentant légal.

- ## Donnée « Libellé d'affaire »

Complément de la version V4

Cette donnée, en texte libre, permet de véhiculer toute information utile et exploitable pour la levée de doutes ou la gestion du dossier.

Cas d'utilisation de cette zone :

- Dépôt d'un compte indivis avec des quotes-parts de répartition du capital non standards : les quotes-parts sont à indiquer dans cette balise de la façon suivante et à titre d'exemple : *M. X à hauteur de 60 % et Mme Y à hauteur de 40 %.*

Cette zone ne doit pas contenir de données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement :

- les origines raciales ou ethniques, ou
- les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou
- l'appartenance syndicale des personnes, ou
- des informations relatives à la santé du titulaire, ou
- des informations en lien avec la vie sexuelle du titulaire, ou
- le NIR (Numéro d'inscription au Répertoire national d'identification des personnes physiques utilisé par les assurances maladies).

4.4. Objet compte

Le produit à déposer, détaillé ci-dessus, contient obligatoirement un objet compte (Depot > CompteDepose > Compte).

Cet objet détaille les informations du produit déposé.

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
COMPTE	2.1.1		@TypeCompte	[0..1]	tTypeCompte	Liste de valeurs prédéfinies		C	Codification inspirée du fichier FICOBA (01, 02, 03, 04) + Typologie pour les comptes fonds de tiers (05)
COMPTE	2.1.2		@NatureCompte	[0..1]	tNatureCompte	Liste de valeurs prédéfinies		R	Codification à reprendre du fichier FICOBA (101, 102, 201, …)
COMPTE	2.1.3		@TypeRefContrat	[1..1]	tTypeRefContrat	Liste de valeurs prédéfinies		O	Si l'attribut est un IBAN, il conviendra de choisir "**IBAN"**, s'il s'agit d'une référence (numéro de contrat) alors renseigner "**NUMERO_CONTRAT"**
COMPTE	2.1.4		@RefContrat	[1..1]	tRefContrat	Chaines de caractères	100	O	Il s'agit de renseigner le code IBAN en respectant le format IBAN (2 lettres en majuscules + chaine de caractères (chiffres et/ou lettres en majuscules); 34 caractères max). Par exemple : FR0000122220222112233446667 ou à défaut en l'absence d'IBAN la référence correspondante (numéro de contrat) (avec une limite de 100 caractères)
COMPTE	2.1.5		@RefSecondaire	[0..1]	tRefContrat	Chaines de caractères	100	C	Il s'agit de renseigner, si nécessaire, un autre identifiant de compte
COMPTE	2.1.6		@CodeDevise	[1..1]	tCodeDevise	Chaines de caractères	3	O	Il s'agit de renseigner la devise d'origine du compte (avant conversion en EUR) sur 3 caractères majuscules selon ISO 4217 Par exemple : GBP, USD, XPF, EUR…
COMPTE	2.1.7		/Solde	[1..1]	tMontantPositifNonNul	Numérique		O	Il s'agit de renseigner le solde en centimes d'euros (après

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
									conversion si le compte est en devises) ; Ce solde doit être créditeur (non nul et positif)
COMPTE	2.1.8		/DateDepartDecheance	[1..1]	xs :date	aaaa-mm-jj	10	O	Il s'agit de renseigner la date de départ de calcul de la déchéance trentenaire par le CDC, en respectant le format demandé (par exemple : 1983-09-26). Il s'agit de renseigner la date correspondant au fait générateur de l'inactivité (voir donnée 2.1.9). **Si le titulaire du compte est décédé, alors il faut renseigner la date du décès du titulaire.** **Si le titulaire du compte n'est pas décédé, alors il faut renseigner soit :** ➔ Dans le cas d'un PEL dit "orphelin" : la date du dernier versement ➔ Dans tous les autres cas : - la date d'échéance du produit ou - la date de la dernière opération, sur le compte, à l'initiative du client. ou - la date de la dernière manifestation du client.
COMPTE	2.1.9		/FaitGenerateurInactivite	[1..1]	tFaitGenerateurInactivite	Liste de valeurs prédéfinies		O	**En cas de décès du titulaire :** "DATE_DECES" = Date du décès du titulaire **En cas de vie du titulaire, et si le produit est un PEL dit "orphelin"** "DATE_DERNIER_VERSEMENT" = Date du dernier versement pour un PEL dit "orphelin". **En cas de vie du titulaire, et si le produit n'est PAS un PEL dit "orphelin"** "DATE_ECHEANCE" = Date de l'échéance du produit "DATE_DERNIERE_OPERATION_CLIENT" = Date de la dernière opération sur le compte "DATE_DERNIERE_MANIFESTATION_ CLIENT" = Date de la dernière manifestation du client

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
COMPTE	2.1.10		/TopCompensation	[0..n]	tTypeOuiNon	Liste de valeurs prédéfinies		C	"OUI" = Si le compte est issu d'une compensation de comptes. "NON" = Si le compte n'est pas issu d'une compensation de comptes. Si la donnée n'est pas renseignée, alors elle sera valorisée à "NON" par défaut.
COMPTE	2.1.11		/Compensation	[0..n]	tCOMPTE_COMPENSE			R*	Objet de type COMPTE_COMPENSE Si le compte déposé est issu d'une compensation de comptes, alors les comptes ayant été utilisés pour réaliser la compensation sont à lister ici. Dans ce cas de figure, ces données sont « réglementaires ».

FICHE DESCRIPTIVE N°4 : OBJET COMPTE

Notice Explicative :

- **Attribut « Type de compte »**

Définition de la donnée inspirée de la description du fichier FICOBA :

N°	Libellé court	Explicatif
01	Compte simple	Compte chèque bancaire ou postal pour lequel une seule personne dispose du droit de faire fonctionner ce compte (compte simple ou individuel). Il est ainsi parfois nommé "compte unique". Son caractère " simple " ou " unique " doit être regardé indépendamment des procurations qui pourraient être attachées à ce compte.
02	Compte joint	Compte pour lequel il existe 2 cotitulaires. Ces derniers peuvent être aussi bien : - des conjoints, concubins ou personnes ayant contractées un PACS. Dans ce cas de figure, le compte est intitulé « M ou Mme ». - que 2 personnes totalement étrangères l'une à l'autre. Dans ce cas de figure, le compte est intitulé « X ou Y ». Chaque cotitulaire peut faire fonctionner le compte, indépendamment de l'autre, sous sa seule signature.
03	Compte collectif	Compte pour lequel il existe plus de 2 cotitulaires. Les règles de fonctionnement sont identiques à celles d'un compte joint.
04	Compte indivis	Ce type de compte concerne essentiellement 3 cas : - le compte ouvert par des conjoints sous l'intitulé " M et Mme ", ce qui oblige chacun des cotitulaires à signer la même formule de chèque pour que celle-ci puisse être valablement utilisée. Dans ce cas, les cotitulaires sont indivisaires des fonds disponibles et personne ne peut, en principe, réaliser d'opération sans l'accord de l'autre , - le compte ouvert par des héritiers lors de l'ouverture d'une succession pour la gestion (le temps du règlement de la succession) de biens indivisibles (maison, objets mobiliers, par exemple), - le compte ouvert lors de la constitution d'un club d'investissement : dans ce cas, c'est souvent le trésorier chargé de procéder aux opérations sur les titres qui reçoit procuration pour la gestion du compte. Cela n'enlève rien au caractère indivis du compte qui doit être déclaré en tant que tel.
05	Compte fonds de tiers	Compte affecté aux fonds détenus pour le compte de tiers.

- ### Attribut « Nature de compte »

Définition de la donnée tirée de la description du fichier FICOBA :

N°	Libellé
101	Compte courant bancaire
102	Compte chèque postal
201	Compte d'épargne livret A
202	Compte d'épargne livret bleu
203	Compte d'épargne livret B
204	Compte d'épargne livret jeune
205	Livret de developpement durable solidaire (anciennement compte d'épargne CODEVI)
206	Livret d'épargne populaire
207	Livret d'épargne entreprise
208	Livret d'épargne des travailleurs manuels
209	Plan d'épargne logement
210	Compte d'épargne logement
211	Plan d'épargne populaire bancaire
212	Plan d'épargne en actions
214	PEA PME
216	Compte sur livret
300	Compte à terme
401	Comptes-titres
900	Autre compte

La notion de « nature de compte » n'existant pas dans la « Notice à l'usage des déclarants FICOM » (Fichier des comptes d'Outre-Mer), les établissements bancaires en charge des dépôts des avoirs provenant des COM doivent intégrer dans leur fichier XML la nature des comptes décrite ci-dessus (provenance FICOBA).

- ### Attribut « Type Ref Contrat »

Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

- 'IBAN' si le produit déposé est un compte bancaire inactif muni d'un IBAN
- 'NUMERO_CONTRAT' dans tous les autres cas

- ### Attribut « Ref Contrat »

Il s'agit de renseigner le code IBAN en respectant le format IBAN (2 lettres en majuscules + chaine de caractères (chiffres et/ou lettres en majuscules); 34 caractères max).

Par exemple : FR0000122220222112233446667

ou à défaut en l'absence d'IBAN la référence correspondante (numéro de contrat) (avec une limite de 100 caractères).

- **Attribut « Ref Secondaire »**

Il s'agit de pouvoir renseigner une référence du produit déposé, différente de la référence véhiculée dans l'attribut « Ref Contrat ».

Cela peut être utile lorsque la référence connue du client est différente de celle véhiculée dans la zone citée ci-dessus

- **Attribut « Code Devise »**

Il s'agit de renseigner la devise d'origine du compte (avant conversion en EUR) sur 3 caractères majuscules selon ISO 4217

Par exemple : GBP, USD, XPF, EUR…

Remarque :
Pour un compte titres composé de plusieurs lignes valeurs, il se peut qu'il y ait plusieurs devises étrangères à convertir selon le marché de cotation de ces titres.

Dans ce cas de figure :

- L'établissement choisi EUR comme devise d'origine (même si toutes les valeurs étaient en devises autres que EUR).
- Dans la zone « LibelleAffaire », l'établissement indique que les comptes titres déposés étaient constitué de valeurs multi-devises, et que, donc, la devise d'origine indiquée est imprécise.

- **Donnée « Solde »**

Cette donnée est à valoriser avec le solde, en centimes d'euros, éventuellement converti en EUR si besoin, du produit déposé.

Le solde communiqué est obligatoirement créditeur.

Il doit être exprimé en centimes d'euros (donc, sans décimales).

- **Donnée « Date de départ de la déchéance trentenaire »**

Cette donnée est à valoriser avec la date à partir de laquelle la Caisse des Dépôts calculera la déchéance trentenaire pour un produit transmis dans le cadre des dépôts en STOCK. Cette date est complétée par la donnée « Fait générateur de l'inactivité ». La date de départ de la déchéance trentenaire doit être identique à la date du « fait générateur de l'inactivité ».

Cette date est définie précisément dans le document référencé CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf.

Cette donnée n'est pas à valoriser avec la date du dépôt des fonds à la Caisse des Dépôts.

- **Donnée « Fait générateur de l'inactivité »**

Cette donnée peut prendre les valeurs suivantes :

En cas de décès du titulaire du compte :

- **'DATE_DECES'** : Cas de figure correspondant à un produit transmis suite au décès du titulaire. Dans ce cas de figure, la donnée « Date de départ de la déchéance trentenaire » est à renseigner avec la date de décès du titulaire (les deux dates doivent être identiques).

En cas de vie du titulaire du compte, et si le produit déposé est un PEL dit « orphelin » :

- **'DATE_DERNIER_VERSEMENT'** : Cas de figure correspondant à un produit, de type PEL dit « orphelin », déposé car il n'a pas été mouvementé à l'initiative du client et qu'aucun contact client n'a été identifié sur la période d'inactivité (qui est , dans ce cas de figure, de 20 ans). Dans ce cas de figure, la donnée « Date de départ de la déchéance trentenaire » est à renseigner avec la date du dernier versement sur le produit (les deux dates doivent être identiques).

En cas de vie du titulaire du compte, et si le produit déposé n'est pas un PEL dit « orphelin » :

- **'DATE_DERNIERE_OPERATION_CLIENT'** : Cas de figure correspondant à un produit déposé car il n'a pas été mouvementé à l'initiative du client et qu'aucun contact client n'a été identifié sur la période d'inactivité. Cette date est calculée hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement bancaire tenant le compte, de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance. Dans ce cas de figure, la donnée « Date de départ de la déchéance trentenaire » est à renseigner avec la date de la dernière opération, à l'initiative du client, sur le produit (les deux dates doivent être identiques).

- **'DATE_DERNIERE_MANIFESTATION_CLIENT' :** Cas de figure correspondant à un produit déposé car il n'a pas été mouvementé à l'initiative du client et qu'aucun contact client n'a été identifié sur la période d'inactivité. Cette date est calculée par rapport à la date de la dernière manifestation du titulaire du compte, de son représentant légal ou de la personne habilitée par lui. Dans ce cas de figure, la donnée « Date de départ de la déchéance trentenaire » est à renseigner avec la date de la dernière manifestation du client (si elle est plus récente que la date de la dernière opération, à l'initiative du client, sur le produit). Les deux dates doivent être identiques.

- **'DATE_ECHEANCE' :** Cas de figure correspondant à un produit déposé car arrivé à échéance. Cette date est calculée à partir de la date du terme de la période d'indisponibilité du produit. Dans ce cas de figure, la donnée « Date de départ de la déchéance trentenaire » est à renseigner avec la date d'échéance du produit (les deux dates doivent être identiques).

- **Donnée « Top compensation »**

Cette donnée peut prendre les valeurs suivantes :

- 'OUI' : si le compte déposé est issu d'une compensation de comptes réalisée au préalable par le déposant.
- 'NON' : si le compte déposé n'est pas issu d'une compensation de comptes réalisée au préalable par le déposant.

Si cette donnée n'est pas valorisée par le déposant, alors la CDC considérera que le compte déposé n'est pas issu d'une compensation de comptes (valeur par défaut : 'NON').

- **Donnée « Compensation »**

Un compte déposé, issu d'une compensation de comptes (cf. donnée 'Top compensation' ci-dessus), doit être a minima muni de deux objets « compensation ». Il s'agit d'une donnée « réglementaire » sous condition (cf. chapitre 3.5 ci-dessus – Niveau R*).

Le contenu de cet objet de type « compte compensé » est décrit ci-dessous.

4.5. Objet compte compensé

Le produit à déposer, détaillé ci-dessus, peut être issu d'une compensation de produits (Depot > CompteDepose > Compte > Compensation).

Cet objet détaille les informations des produits compensés.

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
COMPTE_COMPENSE	2.1.11.1		@TypeCompte	[0..1]	tTypeCompte	Liste de valeurs prédéfinies		C	Codification inspirée du fichier FICOBA (01, 02, 03, 04) + Typologie pour les comptes fonds de tiers (05)
COMPTE_COMPENSE	2.1.11.2		@NatureCompte	[0..1]	tNatureCompte	Liste de valeurs prédéfinies		C	Codification à reprendre du fichier FICOBA (101, 102, 201, …)
COMPTE_COMPENSE	2.1.11.3		@TypeRefContrat	[0..1]	tTypeRefContrat	Liste de valeurs prédéfinies		R	Si l'attribut est un IBAN, il conviendra de choisir "**IBAN"**, s'il s'agit d'une référence (numéro de contrat) alors renseigner "**NUMERO_CONTRAT"**
COMPTE_COMPENSE	2.1.11.4		@RefContrat	[0..1]	tRefContrat	Chaines de caractères	100	R	Il s'agit de renseigner le code IBAN en respectant le format IBAN (2 lettres en majuscules + chaine de caractères (chiffres et/ou lettres en majuscules); 34 caractères max). Par exemple : FR0000122220222112233446667 ou à défaut en l'absence d'IBAN la référence correspondante (numéro de contrat) (avec une limite de 100 caractères)
COMPTE_COMPENSE	2.1.11.5		@RefSecondaire	[0..1]	tRefContrat	Chaines de caractères	100	C	Il s'agit de renseigner, si nécessaire, un autre identifiant de compte
COMPTE_COMPENSE	2.1.11.6		@CodeDevise	[0..1]	tCodeDevise	Chaines de caractères	3	R	Il s'agit de renseigner la devise d'origine du compte (avant conversion en EUR) sur 3 caractères majuscules selon ISO 4217 Par exemple : GBP, USD, XPF, EUR…

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
COMPTE_COMPENSE	2.1.11.7		/Solde	[0..1]	tMontantNonNul	Numérique		R	Il s'agit de renseigner le solde en centimes d'euros (après conversion si le compte est en devises)

FICHE DESCRIPTIVE N°5 : OBJET COMPTE COMPENSE

4.6. Objet partie prenante

Le produit à déposer, détaillé ci-dessus, peut contenir un ou plusieurs objets partie prenante (Depot > CompteDepose > PartiePrenante).

Cet objet détaille les informations des parties prenantes du produit déposé. Dans le cadre des CBI, les parties prenantes peuvent être le(s) titulaire(s) du compte, ou le(s) représentant(s) légal(aux) de ce(s) titulaire(s).

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O R C	Description
PARTIE_ PRENANTE	2.2.1		@TypePersJuridique	[0..1]	tTypePersJuridique	Liste de valeurs prédéfinies		R	Liste de valeurs disponibles : "**P.PHYS**" personne physique "**P.MORALE**" personne morale et assimilée
PARTIE_ PRENANTE	2.2.2		@TypePartiePrenante	[0..1]	tTypePartiePrenante	Liste de valeurs prédéfinies		R	Liste de valeurs disponibles : - TITULAIRE - REPRESENTANT_LEGAL - MANDATAIRE - ENTREPRISE
PARTIE_ PRENANTE	2.2.3	{OU	/IdentitePartiePrenante/ PersonnePhysique	[0..1]	tPERSONNE_ PHYSIQUE			C	Objet de type PERSONNE PHYSIQUE Une partie prenante est une personne physique
PARTIE_ PRENANTE	2.2.4	OU}	/IdentitePartiePrenante/ PersonneMorale	[0..1]	tPERSONNE_ MORALE			C	Objet de type PERSONNE MORALE Une partie prenante est une personne morale
PARTIE_ PRENANTE	2.2.5		/BlocAdresse	[0..1]	tADRESSE			R*	Objet de type ADRESSE Il s'agit de renseigner la dernière adresse connue de la partie prenante. Si la partie prenante est de type 'TITULAIRE', 'REPRESENTANT LEGAL', 'MANDATAIRE', alors ces données sont «réglementaires ».

FICHE DESCRIPTIVE N°6 : OBJET PARTIE PRENANTE

Notice Explicative :

- ## Attribut « Type de personne juridique »

Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

- 'P.PHYS' si la partie prenante est une personne physique
- 'P.MORALE' si la partie prenante est une personne morale

- ## Attribut « Type de partie prenante »

Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

- 'TITULAIRE' : si la partie prenante est le titulaire du produit
- 'REPRESENTANT_LEGAL' : si la partie prenante est le représentant légal du titulaire du produit.
- 'MANDATAIRE' : si la partie prenante est un mandataire désigné soit par le titulaire, soit par le représentant légal du titulaire.

- ## Donnée « Bloc Adresse »

Complément de la version V4

Une partie prenante, de type 'TITULAIRE', 'REPRESENTANT LEGAL', 'MANDATAIRE', doit être munie d'un objet « bloc adresse », valorisé avec la dernière adresse connue du titulaire et non pas avec l'adresse du siège de l'établissement déposant ou de l'agence bancaire dans laquelle le compte était domicilié. Il s'agit d'une donnée « réglementaire » sous condition (cf. chapitre 3.4 ci-dessus – Niveau R*).

Le contenu de cet objet de type « adresse » est décrit ci-dessus.

INFORMATION IMPORTANTE : le « Bloc Adresse » ne doit pas être utilisé pour véhiculer des données à caractère confidentiel en lien avec la situation personnelle ou financière du client.

4.7. Objet personne physique

Une partie prenante d'un produit à déposer, détaillée ci-dessus, peut être une personne physique (Depot > CompteDepose > PartiePrenante > IdentitePartiePrenante > PersonnePhysique).

Cet objet détaille les informations de cette partie prenante personne physique.

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.1		/Sexe	[0..1]	tPersonnePhysiqueSexe	Liste de valeurs prédéfinies		R	Liste de valeurs disponibles : **"H"** Homme **"F"** Femme
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.2		/Nom	[0..1]	tPersonnePhysiqueNom	Chaines de caractères	100	R	Il s'agit de renseigner le nom patronymique (ou nom de famille) du Client.
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.3		/NomDUsage	[0..1]	tPersonnePhysiqueNom	Chaines de caractères	100	C	Si applicable, il s'agit de renseigner le nom d'usage (ou non usuel) du Client.
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.4		/Prenom	[0..1]	tPersonnePhysiquePrenom	Chaines de caractères	100	R	Il s'agit de renseigner le prénom principal d'usage.
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.5		/AutrePrenom	[0..3]	tPersonnePhysiquePrenom	Chaines de caractères	100	C	Si applicable, il s'agit de renseigner chacun des autres prénoms dans l'ordre de l'état civil. Se limiter à 3 autres prénoms.
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.6		/DateNaissance	[0..1]	xs:date	aaaa-mm-jj	10	R	Il s'agit de renseigner la date de naissance, en respectant le format demandé (par exemple : 1983-09-26)
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.7		/LieuNaissance	[0..1]	xs :string	Chaines de caractères	100	R	Il s'agit de renseigner le lieu de naissance.
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.8		/Nationalite	[0..1]	xs :string	2 lettres majuscules	2	C	Il s'agit de renseigner le Code pays sur 2 caractères majuscules selon ISO 3166-1-alpha-2 (exemple : pour France renseigner "FR")

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.9		/CapaciteJuridique	[0..1]	tCapaciteJuridique	Liste de valeurs prédéfinies		R	Si applicable, liste de valeurs disponibles : "**MAJPROTG"** pour un majeur incapable ou protégé, "**MINEMAN"** pour un mineur émancipé. "**MINNEMAN"** pour un mineur non émancipé. **"MAJCAPABLE"** dans tous les autres cas
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.10		/DateDeces	[0..1]	xs:date	aaaa-mm-jj	10	R*	Réglementaire si : - Le fait générateur de l'inactivité du compte est lié au décès du titulaire ET - Que la partie prenante est le titulaire.
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.11		/CommuneDeces	[0..1]	xs :string	Chaines de caractères	100	C	
PERSONNE_PHYSIQUE	2.2.3.12		/PaysDepartementDeces	[0..1]	xs :string	Chaines de caractères	100	C	

FICHE DESCRIPTIVE N°7 : OBJET PERSONNE PHYSIQUE

Notice Explicative :

- ### Donnée « Sexe »

  Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

  - H : Homme
  - F : Femme

- ### Donnée « Nom»

  Le nom (patronymique) est celui de l'état civil de la partie prenante. Un nom composé de plus de 100 caractères sera tronqué. Les titres nobiliaires et la profession ne doivent pas être mentionnés dans cette zone.

  Le nom patronymique est l'équivalent du nom de famille. Ce nom figure sur l'acte de naissance. Il peut s'agir par exemple du nom du père.

- ### Donnée « Nom d'usage »

  Il est possible d'utiliser, dans la vie quotidienne, un autre nom (que le nom patronymique) appelé nom usuel ou nom d'usage.

  Ce nom d'usage ne remplace en aucun cas le nom de famille qui reste le seul nom mentionné sur les actes d'état civil (acte de naissance ou de mariage, livret de famille....).

  Toute personne peut choisir comme nom d'usage un double nom composé de son propre nom et du nom de l'autre parent à condition que l'autre parent figure bien dans l'acte de naissance.

  Un nom composé de plus de 100 caractères sera tronqué.

- ### Donnée « Prénom »

  Il s'agit de renseigner le prénom principal d'usage.

- ### Donnée « Autres prénoms »

  Si applicable, il s'agit de renseigner chacun des autres prénoms dans l'ordre de l'état civil. Se limiter à 3 autres prénoms.

- ### Donnée « Date de naissance »

  Il s'agit de renseigner la date de naissance, en respectant le format demandé (par exemple : 1983-09-26). Cette date doit être inférieure à la date du jour du dépôt.

- ### Donnée « Lieu de naissance »

  Il s'agit de renseigner le lieu de naissance de la partie prenante, au format [[Ville]], [[Pays]] ;

- **Donnée « Nationalité »**

  Il s'agit de renseigner le Code pays sur 2 caractères majuscules selon ISO 3166-1-alpha-2 (exemple : pour France renseigner "FR")

- **Donnée « Capacité juridique »**

  Cette donnée peut prendre les valeurs suivantes :

  - "MAJPROTG" pour un majeur incapable ou protégé,
  - "MINEMAN" pour un mineur émancipé.
  - "MINNEMAN" pour un mineur non émancipé.
  - "MAJCAPABLE" dans tous les autres cas.

  Si cette donnée n'est pas valorisée par le déposant, alors la CDC considérera que la capacité juridique de la personne physique sera « majeur capable » (valeur par défaut : 'MAJCAPABLE').

- **Donnée « Date de décès »**

  Si applicable, il s'agit de renseigner la date du décès de la partie prenante. Cette date doit être inférieure à la date du jour du dépôt.

- **Donnée « Commune du décès »**

  Si applicable, il s'agit de renseigner le nom de la commune du décès de la partie prenante.

- **Donnée « Pays ou département du décès »**

  Si applicable, il s'agit de renseigner soit le nom du département ou le nom de la collectivité d'Outre-mer du décès (s'il est survenu en France), soit le pays du décès.

4.8. Objet personne morale

Une partie prenante d'un produit à déposer, détaillée ci-dessus, peut être une personne morale (Depot > CompteDepose > PartiePrenante > IdentitePartiePrenante > PersonneMorale).

Cet objet détaille les informations de cette partie prenante personne morale.

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
PERSONNE_MORALE	2.2.4.1		/Denomination	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	100	R	Il s'agit de renseigner la dénomination ou raison sociale. Raison sociale pour une entreprise = désignation déposée au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers, au registre des agents commerciaux ou au répertoire national des entreprises et des établissements.
PERSONNE_MORALE	2.2.4.2		/Sigle	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	100	C	Lettres initiales ou premières syllabes des termes de la dénomination sociale.
PERSONNE_MORALE	2.2.4.3		/FormeSociale	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	100	R	Il s'agit de renseigner la forme sociale
PERSONNE_MORALE	2.2.4.4		/Immatriculation	[0..3]	tIMMATRICULATION			C	Objet de type PM Immatriculation
PERSONNE_MORALE	2.2.4.5		/DateConstitution	[0..1]	xs:date	aaaa-mm-jj	10	C	Il s'agit de renseigner la date de constitution de la personne morale.

FICHE DESCRIPTIVE N°8 : OBJET PERSONNE MORALE

Notice Explicative :

- ## Donnée « Dénomination »

Raison sociale pour une entreprise = désignation déposée au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers, au registre des agents commerciaux ou au répertoire national des entreprises et des établissements.

- ## Donnée « Forme sociale »

Complément de la version V4

Il s'agit de renseigner la forme sociale (« SA », « SARL », « Association », « Fondation », « SCI », « SYNDIC », « comité d'entreprise » etc…) permettant d'identifier la forme juridique de la personne morale. Les informations attendues par la Caisse des Dépôts sur le statut juridique de la personne morale sont portées par le décret n°2023-631 du 20 juillet 2023 venant modifier le 2° du III de l'article R.312-20.

La Caisse des Dépôts préconise l'utilisation du référentiel des différentes catégories juridiques de l'INSEE constitué de 3 niveaux.

Seuls les libellés complets sont attendus dans la balise « FormeSociale » et non pas leur code (ex : 9230 n'est pas une forme sociale attendue mais son libellé « Association déclarée reconnue d'utilité publique » est requis)

Ces données deviennent des données réglementaires et non plus complémentaires permettant à la Caisse des Dépôts de flécher les restitutions selon leur typologie qu'elles soient destinées au « grand public » ou bien à l'Etat.

IMPORTANT : La Caisse des Dépôts n'accepte pas les avoirs inactifs des « Associations dites de fait » car elles n'ont pas d'existence juridique.

- ## Donnée « Date de constitution »

Il s'agit de renseigner la date de constitution de la personne morale.

4.9. Objet immatriculation

Une partie prenante d'un produit à déposer, détaillée ci-dessus, peut être une personne morale munie d'une ou plusieurs immatriculations (Depot > CompteDepose > PartiePrenante > IdentitePartiePrenante > PersonneMorale > Immatriculation).

Cet objet détaille les informations de l'immatriculation d'une partie prenante personne morale. La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
IMMATRICULATION	2.2.4.4.1		@type	[0..1]	tPersonneMoraleTypeImmat	Liste de valeurs prédéfinies		C	Liste de valeurs disponibles : "**SIRET**" pour un code SIRET ou "**SIREN**" pour un code SIREN "**EQUIVALENT**" pour un code équivalent à l'étranger "**RNA**" pour une association
IMMATRICULATION	2.2.4.4.2		/Matricule	[1..1]	xs :string	Chaines de caractères	100	C	Il s'agit de renseigner le numéro d'immatriculation (par exemple SIRET).

FICHE DESCRIPTIVE N°9 : OBJET IMMATRICULATION

Notice Explicative :

- ### Attribut « type »

  Cet attribut peut prendre les valeurs suivantes :

  - "SIRET" pour un code SIRET ou
  - "SIREN" pour un code SIREN
  - "RNA" pour une association
  - "EQUIVALENT" pour un code équivalent à l'étranger

- ### Donnée « Matricule »

  Il s'agit de renseigner le numéro d'immatriculation (par exemple le SIRET de la personne morale).

4.10. Objet adresse

Une partie prenante d'un produit à déposer, détaillée ci-dessus, peut être munie d'une adresse (Depot > CompteDepose > PartiePrenante > BlocAdresse).

Cet objet détaille les informations de cette adresse.

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
ADRESSE	2.2.5.1		/LigneAdresse1	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	50	C	Indiquer, le cas échéant, le complément d'adresse suivant : - Pour les personnes morales l'identité du destinataire - direction - service si nécessaire n° de l'étage du bureau - Pour les personnes physiques le numéro de boîte aux lettres ou d'appartement chez M X - escalier – étage
ADRESSE	2.2.5.2		/LigneAdresse2	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	50	C	Indiquer, le cas échéant, le complément d'adresse suivant : entrée - tour - immeuble - bâtiment - résidence - zone industrielle…
ADRESSE	2.2.5.3		/LigneAdresse3	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	50	C	Indiquer, le numéro dans la voie et le type et nom de la voie.
ADRESSE	2.2.5.4		/LigneAdresse4	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	50	C	Indiquer, en majuscule, le cas échéant, la mention de distribution (BP par exemple) suivie du libellé de la localité de destination dans le cas ou celle-ci serait différente du libellé Cedex – lieu dit ou hameau
ADRESSE	2.2.5.5		/CodePostal	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	9	C	Indiquer le code postal de destination ou code Cedex. A noter le code postal peut être indiqué avant ou après la localité selon le pays.
ADRESSE	2.2.5.6		/Localite	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	50	C	Indiquer, en majuscule, la localité de destination ou code Cedex et libellé Cedex. A noter le code postal peut être indiqué avant ou après la localité en fonction selon le pays.

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	ORC	Description
ADRESSE	2.2.5.7		/Pays	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	38	C	**Pour la France,** si l'établissement déposant ne dispose pas du code "PaysISO" (champs ci-dessus), alors indiquer le nom du pays destinataire, en majuscule. **Pour l'étranger,** renseigner ce champ de préférence dans la langue du pays d'expédition.
ADRESSE	2.2.5.8		/PaysISO	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	2	C	Indiquer le "code pays" du pays destinataire (France inclus), sur 2 caractères majuscules selon ISO 3166-1-alpha-2 (exemple : pour la France "FR", pour l'Allemagne "DE").

FICHE DESCRIPTIVE N°10 : OBJET ADRESSE

Notice Explicative :

- **Donnée « Ligne d'adresse 1 »**

Indiquer, le cas échéant, le complément d'adresse suivant :

- Pour les personnes morales : l'identité du destinataire - direction - service si nécessaire n° de l'étage du bureau

- Pour les personnes physiques le numéro de boîte aux lettres ou d'appartement chez M X - escalier – étage

Complément de la version V4

L'adresse doit correspondre à l'adresse du titulaire et non pas à l'adresse du siège de l'établissement déposant ou de l'agence bancaire dans laquelle le compte était domicilié. Il s'agit d'une donnée « réglementaire » sous condition (cf. chapitre « 3.4 Notions adoptées – ORC » ci-dessus).

Le contenu de cet objet de type « adresse » est décrit ci-dessus.

INFORMATION IMPORTANTE : le «Bloc Adresse » ne doit pas être utilisé pour véhiculer des données à caractère confidentiel en lien avec la situation personnelle ou financière du client.

- **Donnée « Ligne d'adresse 2 »**

Indiquer, le cas échéant, le complément d'adresse suivant : entrée - tour - immeuble - bâtiment - résidence - zone industrielle…

- **Donnée « Ligne d'adresse 3 »**

Indiquer, le numéro dans la voie et le type et nom de la voie.

- **Donnée « Ligne d'adresse 4 »**

  Indiquer, en majuscule, le cas échéant, la mention de distribution (BP par exemple) suivie du libellé de la localité de destination dans le cas ou celle-ci serait différente du libellé Cedex – lieu dit ou hameau

- **Donnée « Code postal »**

  Indiquer le code postal de destination ou code Cedex.

  A noter le code postal peut être indiqué avant ou après la localité selon le pays.

  Le format à respecter est le suivant : sans signe de ponctuation (virgule par exemple) et un nombre maximum de 9 caractères (espaces inclus).

- **Donnée « Localité »**

  Indiquer, en majuscule, la localité de destination ou code Cedex et libellé Cedex.

  A noter le code postal peut être indiqué avant ou après la localité selon le pays.

- **Donnée « Pays »**

  Pour la France, si l'établissement déposant ne dispose pas du code "PaysISO" (champs ci-dessus), alors indiquer le nom du pays destinataire, en majuscule. Pour l'étranger, renseigner ce champ de préférence dans la langue du pays d'expédition.

- **Donnée « Pays ISO »**

  Indiquer le "code pays" du pays destinataire (France inclus), sur 2 caractères majuscules selon ISO 3166-1-alpha-2 (exemple : pour la France "FR", pour l'Allemagne "DE").

4.11. Objet récapitulatif

Le fichier de dépôt est toujours constitué d'un récapitulatif (Depot > RecapitulatifDepot).

La structure de cet objet est la suivante :

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multiplicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O R C	Description
RECAPITULATIF	5.1		/NombreDepots	[1..1]	xs :integer	Nombre entier positif		O	Nombre de produits déposés

FICHE DESCRIPTIVE N°11 : OBJET RECAPITULATIF

Notice explicative :

- **Donnée «Nombre de dépôts »**

  Cette zone est à valoriser avec le nombre d'objets « CompteDepose ».

  L'objectif de cette donnée, demandée en plus du nombre de dépôts indiqué en en tête, est de réaliser des contrôles d'intégrité sur le fichier.

4.12. Objet ds : Signature

Les détails de cet objet sont spécifiés dans le cadre du document « C064_CCH_CICLADE_CC_Technique_Signature_V1.02.pdf».

5. FICHIER DEPOSE - CONTROLE

Les contrôles sont effectués par la Caisse des Dépôts, à la réception des fichiers XML, pour vérifier la conformité de la structure des fichiers XML, la présence des données obligatoires tant au niveau de l'en tête du fichier XML qu'au niveau des balises devant véhiculer les données dites « obligatoires », et les données attendues selon la typologie des produits déposés et leurs parties prenantes :

- ➔ **Pour limiter au maximum les rejets de fichiers XML suite à des contrôles non passants, il est nécessaire que les contrôles soient effectués en amont par les établissements déposants lors de l'élaboration des fichiers XML.**
- ➔ **Pour limiter les interactions entre la Caisse des Dépôts et les établissements déposants pour l'obtention d'informations complémentaires afin de restituer à bon droit les avoirs inactifs (soit au titulaire du/des comptes bancaires ou aux ayants-droits/héritiers), la qualité des données transmises via le fichier XML est primordiale.**

Ces contrôles sont de trois types. Ils sont détaillés plus avant dans les sous chapitres ci-dessous. Ils sont repris ici de manière synthétique :

1. **Contrôles immédiats et bloquants :**

   Dans ces cas de figure, un message d'anomalie est affiché immédiatement à l'écran. Les contrôles de ce type sont indiqués en jaune ci-dessous.

   Ce type de contrôle couvre le niveau suivant :

   a. Exploitabilité du fichier

2. **Contrôles en léger différé et bloquants :**

   Dans ces cas de figure, un compte rendu de traitement, indiquant le rejet et ses raisons, est mis à disposition du déposant. Les contrôles de ce type sont indiqués en bleu ci-dessous.

   Ce type de contrôle regroupe les niveaux suivants :

   a. Validation
   b. Signature, cohérence et détails

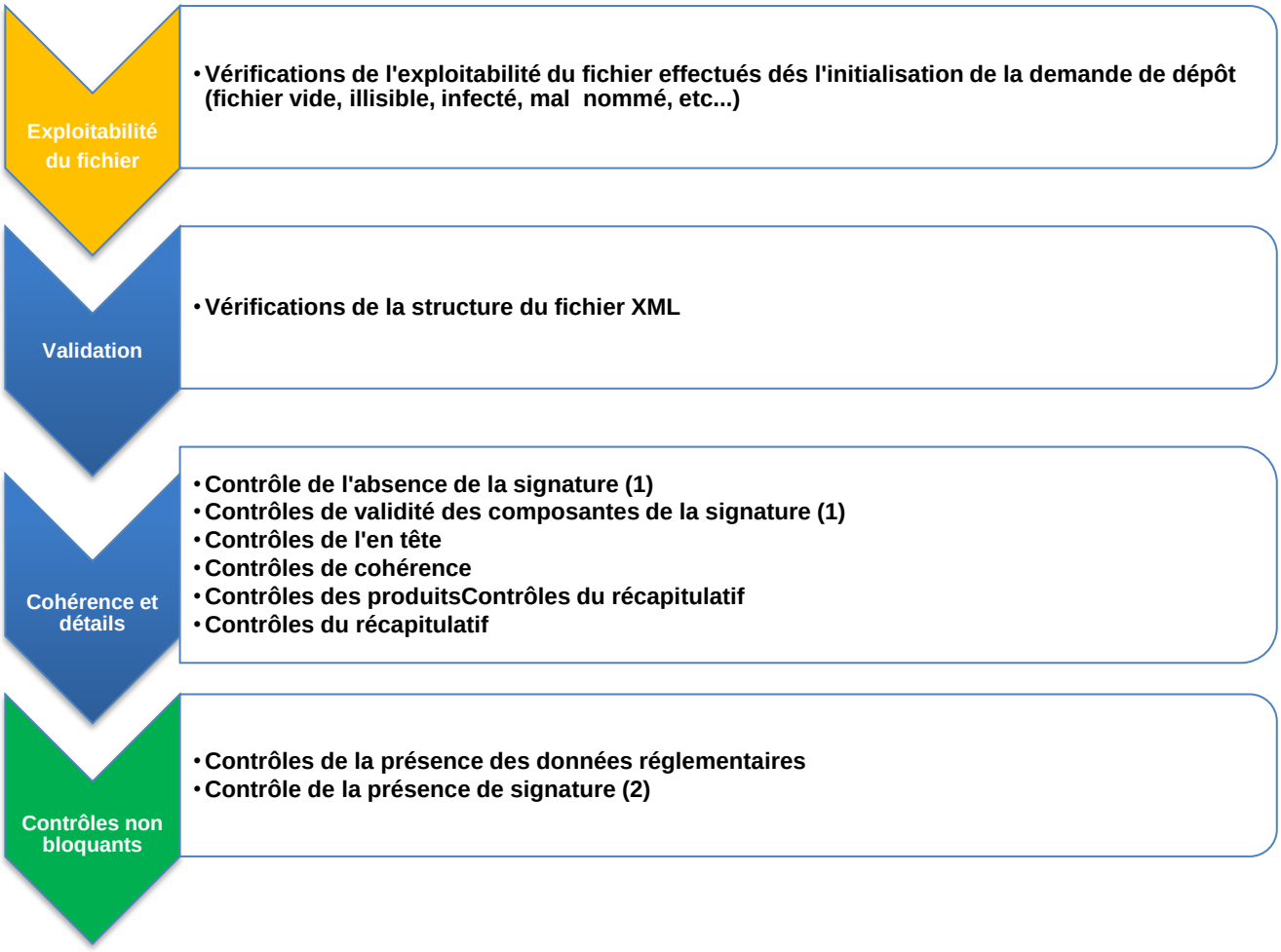
3. **Contrôles en léger différé et non bloquants :**

   Dans ces cas de figure, un compte rendu de traitement, indiquant l'acceptation sous réserve du fichier, est mis à disposition du déposant. Les contrôles de ce type sont indiqués en vert ci-dessous.

   Ce type de contrôle couvre les niveaux suivants :

   a. Données réglementaires (présence de ces données)
   b. Présence de la signature

Enchainement des niveaux de contrôles :



(1) Si le déposant fonctionnel a opté pour la transmission de fichiers signés
(2) Si le déposant fonctionnel n'a pas opté pour la transmission de fichiers signés

5.1. Contrôles de niveau Fichier

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils permettent de vérifier l'exploitabilité du fichier déposé
- Ils sont réalisés lors de l'envoi de la demande de dépôt à la CDC
- Ces contrôles sont bloquants

Au premier contrôle non passant :

- Le traitement est stoppé (les contrôles suivants ne sont pas déroulés)
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un message d'anomalie, affiché à l'utilisateur, précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Les contrôles de niveau Validation sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CF01	**Erreur BLOQUANTE car fichier infecté (virus détecté)** Libellé de l'erreur : «Virus détecté sur le fichier» ***Remarque :*** • *cas d'un fichier porteur d'un virus* *Si le fichier est infecté, alors le contrôle est non passant*
CF02	**Erreur BLOQUANTE car fichier vide.** Libellé de l'erreur : « Fichier vide » ***Remarque** :* • *cas d'un fichier sans aucune donnée* *Si le fichier ne comporte pas de données, alors le contrôle est non passant*
CF03	**Erreur BLOQUANTE sur la taille du fichier** Libellé de l'erreur : « La taille du fichier est supérieure à la limite autorisée » ***Remarque** :* • *cas d'un fichier dont la taille dépasse les limites (voir chapitre « 2.4 Taille maxi » ci-dessus).* *Si la taille du fichier est trop importante, alors le contrôle est non passant*

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CF04	**Erreur BLOQUANTE sur le nom du fichier** Libellé de l'erreur : « L'identifiant de déposant technique est incohérent ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de la composante <DEP_TECHNIQUE> du nom du fichier (cf. chapitre « 2.1 Conventions de nommage du fichier XML » ci-dessus).* *Si cette valeur ne correspond pas à l'identifiant communiqué par la Caisse des Dépôts lors du processus d'adhésion, alors le contrôle est non passant.*
CF05	**Erreur BLOQUANTE car fichier en doublon au niveau du nom** Libellé de l'erreur : « Ce nom de fichier est déjà utilisé » ***Remarque :*** • *cas d'un même fichier déposé plusieurs fois (doublon parfait sur le nom du fichier).* *Si un fichier portant le même nom a déjà été déposé, alors le contrôle est non passant.* *Dans ce cas de figure :* ✓ *Le fichier déposé en premier est traité* ✓ *Les fichiers suivants sont rejetés.*
CF06	**Erreur BLOQUANTE fichier en doublon au niveau du contenu** Libellé de l'erreur : « Fichier déjà envoyé » ***Remarque :*** • *cas d'un même fichier déposé plusieurs fois (doublon parfait sur le contenu du fichier).* *Si le fichier a déjà été déposé, alors le contrôle est non passant* *Dans ce cas de figure :* ✓ *Le fichier déposé en premier est traité* ✓ *Les fichiers suivants sont rejetés.*
CF07	**Erreur BLOQUANTE fichier inexploitable** Libellé de l'erreur : « Fichier illisible » ***Remarque :*** • *cas de fichiers endommagés ou illisibles (fichier protégé ou crypté)* *Si le fichier est inexploitable, alors le contrôle est non passant.*

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CF08	**Erreur BLOQUANTE sur le nom du fichier** Libellé de l'erreur : « Le nom du fichier n'est pas conforme ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de toutes les composantes du nom du fichier (cf. chapitre « 2.1 Conventions de nommage du fichier XML » ci-dessus).* *Remarque : Cela comporte les contrôles :* ✓ *Absence de caractères spéciaux* ✓ *Pattern respecté* ✓ *Extension correcte* *Si le format du nom du fichier n'est pas conforme, alors le contrôle est non passant.*
CF09	**Erreur BLOQUANTE – l'identifiant technique communiqué n'est pas connu de la CDC.** Libellé de l'erreur : « L'identifiant technique est en anomalie – un problème d'habilitation a été détecté. Veuillez contacter un gestionnaire CDC. » ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de l'identifiant du déposant technique (voir donnée 1.5 dans le chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *L'existence de cet identifiant, dans les référentiels de la CDC, est vérifiée. Ces référentiels sont alimentés lors du processus d'adhésion (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf).* *Si l'identifiant n'existe pas, alors le contrôle est non passant.*

5.2. Contrôles de niveau Validation

Caractéristiques générales des contrôles de niveau :

- Ils permettent de vérifier la conformité du fichier par rapport aux recommandations XML du W3C
- Ils permettent de valider la structure du fichier XML au regard du présent cahier des charges (validation XSD)
- Ces contrôles sont bloquants

Au premier contrôle non passant :

- Le traitement est stoppé (les contrôles suivants ne sont pas déroulés)
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Les contrôles de niveau « Cohérence et détails » sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CV01	**Erreur BLOQUANTE - Le fichier XML ne respecte pas :** • **Les recommandations XML du W3C** • **La conformité au schéma XSD du présent cahier des charges** Libellé de l'erreur : « Fichier XML non valide » ***Remarque :*** *Dans ce cas de figure, la non-conformité sera indiquée dans le compte rendu.* *Ces contrôles comprennent :* ✓ *La présence des données obligatoires* ✓ *Le format des données transmises (y compris sur les données non obligatoires communiquées).* *Si le format du message n'est pas conforme, alors le contrôle est non passant.*
CV02	**Erreur BLOQUANTE - Le fichier XML ne respecte pas :** - **L'oubli de la balise Territoire en version 02.07** Libellé de l'erreur : « La balise Territoire est obligatoire pour la version 02.07 » ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir du territoire présent dans l'en tête (voir donnée 1.11 dans le chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *La balise est rendue obligatoire à partir de la version 02.07. Ce contrôle ne peut être fait par la XSD pour assurer une rétrocompatibilité avec les versions 02.05/02.06* *Si la balise territoire n'existe pas, alors le contrôle est non passant.*

5.3. Contrôles de niveau Cohérence et détails

▪ Contrôles de l'absence de la signature

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils sont réalisés uniquement si le déposant fonctionnel a choisi l'option de transmission de fichiers signés
- Ils permettent de vérifier la présence de la signature électronique dans le fichier déposé
- Ces contrôles sont bloquants

En cas d'anomalie :

- Le traitement est stoppé (les contrôles suivants ne sont pas déroulés)
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Les contrôles de niveau validité des composantes de la signature sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CS00	**Erreur BLOQUANTE – le fichier déposé n'est pas signé, alors que le déposant fonctionnel a opté pour la transmission de fichiers signés.** Libellé de l'erreur : « Le contenu du fichier est en anomalie – le fichier n'est pas signé. » Libellé complémentaire de l'erreur : « Le déposant fonctionnel (<CODE_DEP_FONCTIONNEL - <NOM_DEP_FONCTIONNEL>) ayant opté pour le téléversement de fichiers signés, les fichiers déposés doivent obligatoirement être signés. » *Où <CODE_DEP_FONCTIONNEL> est le code du déposant fonctionnel.* *Et <NOM_DEP_FONCTIONNEL> est le libellé du déposant fonctionnel.* ***Remarque :*** *Ce contrôle est effectué à partir de la présence de la balise ds : Signature (voir donnée 6 dans le chapitre « 4.1 Objet dépôt » ci-dessus). L'option de signature est vérifiée dans les référentiels de la CDC.* *Ces référentiels sont alimentés lors du processus d'adhésion (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf).* *Si l'option de signature est sélectionnée, pour le déposant fonctionnel concerné par le téléversement, et que la balise ds : Signature est absente, alors le contrôle est non passant.*

Contrôles de validité des composantes de la signature

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils sont réalisés uniquement si :
  - le déposant fonctionnel a choisi l'option de transmission de fichiers signés
  - ET le fichier est signé (présence d'une balise ds : Signature)
- Ils permettent de vérifier la validité des éléments fournis dans le cadre de la signature électronique du fichier
- Ces contrôles sont bloquants

En cas d'anomalie :

- Le traitement est stoppé (les contrôles suivants ne sont pas déroulés)
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Les contrôles de niveau en tête sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Ces contrôles sont spécifiés dans le cadre du document « Cahier des charges technique sur la signature électronique des fichiers déposés » (C064_CCH_CICLADE_CC_Technique_Signature_V1.02.pdf) .

.

▪ Contrôles de l'en-tête

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils permettent de vérifier la valorisation des données véhiculées
- Ces contrôles sont bloquants

En cas d'anomalie :

- Les contrôles suivants, du même niveau, sont poursuivis autant que possible
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Les contrôles de niveau Cohérence sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CE07	**Erreur BLOQUANTE – l'identifiant fonctionnel communiqué n'est pas connu de la CDC.** Libellé de l'erreur : « Le contenu de l'en tête est en anomalie – l'identifiant fonctionnel est inconnu. » ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de l'identifiant du déposant fonctionnel (voir donnée 1.6 dans le chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *L'existence de cet identifiant, dans les référentiels de la CDC, est vérifiée. Ces référentiels sont alimentés lors du processus d'adhésion (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf).* *Si l'identifiant n'existe pas, alors le contrôle est non passant.*
CE08	**Erreur BLOQUANTE – le type de dépôts « Stock » n'est pas autorisé.** Libellé de l'erreur : « Le contenu de l'en tête est en anomalie – les dépôts typés 'Stock' ne sont plus autorisés. » ***Remarque :*** • *Dans le cas du transfert du stock (voir donnée 1.3 ci-dessus, valorisée à « S »), la date de dépôt doit être inférieure ou égale.* *Dans le cas contraire, alors le contrôle est non passant au 31/12/2016.*

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CE09	**Erreur BLOQUANTE – l'identifiant technique communiqué dans le fichier n'est pas identique à l'identifiant technique indiqué dans le nom du fichier.** Libellé de l'erreur : « Le contenu de l'en tête est en anomalie – l'identifiant technique, indiqué dans le nom du fichier déposé, est différent.» ***Remarque :*** *Ce contrôle est effectué à partir de la composante <DEP_TECHNIQUE> du nom du fichier (cf. chapitre 2.1 « Conventions de nommage du fichier XML » ci-dessus) et la donnée DeposantTechnique (voir donnée 1.5 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *Si les deux valeurs ne sont pas identiques, alors le contrôle est non passant.*
CE10	**Erreur BLOQUANTE – le fichier ne contient pas de produits.** Libellé de l'erreur : « Le fichier déposé est conforme, néanmoins il ne contient pas de produits. La demande de dépôt est donc rejetée.» ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir du nombre de dépôts (voir donnée 1.7 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *Si ce nombre est nul, alors le contrôle est non passant*.
CE11	**Erreur BLOQUANTE – le type de dépôts « Stock » n'est pas autorisé.** Libellé de l'erreur : « Le contenu de l'en tête est en anomalie – les dépôts typés 'Stock' ne sont plus autorisés pour les Territoires : • PYF : Polynésie Française • NCL : Nouvelle Calédonie • WLF : Wallis-et-Futuna » ***Remarque :*** • *Dans le cas du transfert du stock (voir donnée 1.3 ci-dessus, valorisée à « S »), la date de dépôt doit être inférieure ou égale au 31/12/2020 uniquement pour des dépôts issus des Collectivités d'Outre-mer.* *Dans le cas contraire, alors le contrôle est non passant.*

▪ Contrôles de cohérence

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils permettent de vérifier la conformité des produits déposés par rapport aux délais imposés par la loi, et d'effectuer des contrôles complémentaires sur les produits
- Ces contrôles sont bloquants

En cas d'anomalie :

- Les contrôles suivants, du même niveau, sont poursuivis autant que possible
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Les contrôles de niveau produits sont mis en œuvre

Les contrôles de niveau « Cohérence» sont réalisés si et seulement si le fichier contient au moins un produit. Dans le cas contraire (fichier sans produits), ces contrôles ne sont pas réalisés.

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CC01	**Erreur BLOQUANTE – contrôle de cohérence entre l'attribut « Famille de dépôts » et la structure du fichier qui doit contenir des objets « Compte déposé »** Libellé de l'erreur : « Un contrôle de cohérence est en erreur – la famille de dépôt indiquée n'est pas cohérente avec le contenu du fichier ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de la famille de dépôt (voir donnée 1.4 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus) et sur la présence d'objets « compte déposé » (voir donnée 2.1 dans le chapitre « 4.3 Objet compte déposé » ci-dessus).* *Si d'autres types d'objets sont présents, alors le contrôle est non passant.*
CC02	**Erreur BLOQUANTE – contrôle de cohérence entre la donnée « Nombre de dépôts » et le nombre d'objets « Compte déposé » du fichier** Libellé de l'erreur : « Un contrôle de cohérence est en erreur – le nombre de dépôts indiqué n'est pas cohérent avec le contenu du fichier ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir du nombre de dépôts (voir donnée 1.7 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus) qui est comparé au nombre d'objets « compte déposé » (voir donnée 2 dans le chapitre « 4.3 Objet compte déposé » ci-dessus).* *Si les deux nombres ne correspondent pas, alors le contrôle est non passant.*

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CC04	**Erreur BLOQUANTE – contrôle de cohérence entre la donnée « Montant total des dépôts » et la somme des montants de chaque sous objet « compte » des objets « compte déposé » du fichier.** Libellé de l'erreur : « Un contrôle de cohérence est en erreur – le montant total des dépôts indiqué n'est pas cohérent avec le contenu du fichier ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir du montant total des dépôts (voir donnée 1.9 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus) qui est comparé à la somme des soldes de tous les produits déposés (voir donnée 2.1.7 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus).* *Si les deux nombres ne correspondent pas, alors le contrôle est non passant.*
CC05	**Erreur BLOQUANTE – contrôle de cohérence entre l'identifiant du déposant technique et la famille de dépôt.** Libellé de l'erreur : « Un contrôle de cohérence est en erreur – l'identifiant du déposant technique ne correspond pas à la famille de dépôt communiquée dans l'en tête. » ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de l'identifiant du déposant technique (voir donnée 1.5 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus) et de la famille de dépôt (voir donnée 1.4 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *La cohérence de ces éléments est vérifiée sur la base d'éléments fournis par le déposant lors du processus d'adhésion (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf).* *Si la cohérence n'est pas vérifiée, alors le contrôle est non passant.*
CC06	**Erreur BLOQUANTE – contrôle de cohérence entre l'identifiant du déposant fonctionnel et la famille de dépôt.** Libellé de l'erreur : « Un contrôle de cohérence est en erreur – l'identifiant du déposant fonctionnel ne correspond pas à la famille de dépôt communiquée dans l'en tête. » ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de l'identifiant du déposant fonctionnel (voir donnée 1.6 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus) et de la famille de dépôt (voir donnée 1.4 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *La cohérence de ces éléments est vérifiée sur la base d'éléments fournis par le déposant lors du processus d'adhésion (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4).* *Si la cohérence n'est pas vérifiée, alors le contrôle est non passant.*

Contrôles des produits

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils permettent de vérifier la conformité des produits déposés par rapport aux délais imposés par la loi, et d'effectuer des contrôles complémentaires sur les produits
- Ces contrôles sont bloquants

En cas d'anomalie :

- Les contrôles suivants, du même niveau, sont poursuivis autant que possible.
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Les contrôles de niveau récapitulatif sont mis en œuvre

Les contrôles de niveau « Produits » sont réalisés si et seulement si le fichier contient au moins un produit. Dans le cas contraire (fichier sans produits), ces contrôles ne sont pas réalisés.

En cas d'erreur, la référence du produit en erreur sera communiquée.

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CP01	**Erreur BLOQUANTE – la devise d'origine du produit communiquée n'est pas conforme**. Libellé de l'erreur : « Le contenu d'un produit est en anomalie – la devise d'origine n'est pas conforme ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué sur le code devise du produit (voir donnée 2.1.6 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus).* *Si cette devise n'appartient pas à la liste des devises ISO 4217, alors le contrôle est non passant.*

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CP03	**Erreur BLOQUANTE – la déchéance trentenaire du produit est atteinte.** Libellé de l'erreur : « Le contenu d'un produit est en anomalie – la déchéance trentenaire est atteinte. Ce produit ne doit pas être déposé à la CDC. ». ***Remarques :*** • *Ce contrôle est effectué à partir de la date de départ de la déchéance trentenaire (voir donnée 2.1.8 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus).* *L'inactivité totale du produit déposé doit être de 29 ans maximum au moment du dépôt* *Si ce n'est pas les cas, alors le contrôle est non passant.* • Ce contrôle est valable pour les dépôts en stock uniquement acceptés par la Caisse des Dépôts lors des « fenêtres de dépôts de stock » *(voir donnée 1.3 ci-dessus, valorisée à « S » dans le chapitre « 4.2 Objet en tête »)*
CP05	**Erreur BLOQUANTE – le délai d'inactivité d'un produit n'est pas atteint.** Libellé de l'erreur : « Le contenu d'un produit est en anomalie – le délai d'inactivité n'est pas atteint. Ce produit ne doit pas être déposé à la CDC. ». **Remarques :** • Ce contrôle est effectué à partir de la date de départ de la déchéance trentenaire *(voir donnée 2.1.8 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus)*, à laquelle est ajouté le délai : o de 3 ans si le fait générateur de l'inactivité du produit est lié au décès du titulaire du compte (voir donnée 2.1.9 *du chapitre « 4.4 Objet compte »*, valorisée à « DATE_DECES ») o de 20 ans si le fait générateur de l'inactivité du produit est lié à un PEL dit « orphelin » (voir donnée 2.1.9 *du chapitre « 4.4 Objet compte »*, valorisée à « DATE_DERNIER_VERSEMENT ») o de 10 ans dans les autres cas (voir donnée 2.1.9 *du chapitre « 4.4 Objet compte »*). Si cette date calculée est strictement supérieure à la date de dépôt, alors le contrôle est non passant. • Ce contrôle est valable pour le stock et pour le flux *(voir donnée 1.3 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus, valorisée à « S » ou à « F »)*

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CP06	**Erreur BLOQUANTE – le délai maximal de dépôt d'un produit en FLUX est dépassé.** Libellé de l'erreur : « Le contenu d'un produit est en anomalie – le délai maximal de dépôt est dépassé. Ce produit ne doit pas être déposé à la CDC avec un type dépôt FLUX. ». **Remarques :** • Ce contrôle est effectué à partir de la date de départ de la déchéance trentenaire *(voir donnée 2.1.8 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus).* - A cette date est ajouté le délai de 3 ans + 11 mois si le fait générateur de l'inactivité du produit est lié au décès du titulaire du compte (voir donnée 2.1.9 *du chapitre « 4.4 Objet compte »*, valorisée à « DATE_DECES ») - A cette date est ajouté le délai de 20 ans + 11 mois si le fait générateur de l'inactivité du produit est lié à un PEL dit « orphelin » (voir donnée 2.1.9 *du « 4.4 Objet compte »*, valorisée à « DATE_DERNIER_VERSEMENT ») - A cette date est ajouté le délai de 10 ans + 11 mois dans les autres cas (voir donnée 2.1.9 *du chapitre « 4.4 Objet compte »*). *Si cette date calculée est inférieure à la date du dépôt (voir donnée 1.10 du chapitre « 4.2 Objet en tête », alors le contrôle est non passant.* • Ce contrôle est valable pour le FLUX *(voir donnée 1.3 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus, valorisée à « F »)*
CP11	**Erreur BLOQUANTE – contrôle de cohérence entre l'attribut « Type de personne juridique » et les objets « personne physique » ou « personne morale ».** Libellé de l'erreur : « Un contrôle de cohérence est en erreur – le type de personne juridique n'est pas cohérente ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué sur le type de personne juridique (voir donnée 2.2.1 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » ci-dessus) et les objets personne physique (voir donnée 2.2.3 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante ») ou personne morale (voir donnée 2.2.4 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante »).* *Si la cohérence n'est pas vérifiée, alors le contrôle est non passant.*

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CP42	**Erreur BLOQUANTE – le fait générateur d'inactivité n'est pas conforme.** Libellé de l'erreur : « Le contenu d'un produit est en anomalie – le fait générateur d'inactivité n'est pas conforme ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué sur le fait générateur d'inactivité (voir donnée 2.1.9 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus).* *Si la valeur de ce champ est différente des valeurs listées ci-dessous, alors le contrôle est non passant.* *Liste des valeurs acceptées :* ☐ DATE_DECES ☐ DATE_DERNIER_VERSEMENT ☐ DATE_ECHEANCE ☐ DATE_DERNIERE_OPERATION_CLIENT ☐ DATE_DERNIERE_MANIFESTATION_CLIENT *Ce contrôle est valable pour le stock et pour le flux (voir donnée 1.3 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus, valorisée à « S » ou à « F »)*

Contrôles du récapitulatif

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils permettent de vérifier la valorisation des données véhiculées
- Ces contrôles sont bloquants

En cas d'anomalie :

- Les contrôles suivants, du même niveau, sont poursuivis autant que possible.
- Le fichier est rejeté dans sa totalité
- Le fichier est supprimé
- Un compte rendu d'anomalie précise les causes du rejet du fichier
- L'utilisateur du service est invité à corriger et à renvoyer le fichier

En l'absence d'anomalie :

- Le fichier est jugé conforme et ne sera pas rejeté.
- Les contrôles de niveau réglementaires sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'anomalie
CR01	**Erreur BLOQUANTE – contrôle de cohérence entre la donnée « Nombre de dépôts » et le nombre d'objets « Compte déposé » du fichier** Libellé de l'erreur : « Un contrôle de cohérence est en erreur – le nombre de dépôts indiqué dans le récapitulatif n'est pas cohérent avec le contenu du fichier ». ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué sur le nombre de dépôts indiqué dans le récapitulatif (voir donnée 5.1 du chapitre « 4.11 Objet récapitulatif » ci-dessus) et le nombre d'objets « compte déposé » (voir donnée 2 du chapitre « 4.1 Objet dépôt » ci-dessus).* *Si les deux nombres ne correspondent pas, alors le contrôle est non passant.*

5.4. Contrôles non bloquants

▪ Contrôles de niveau Réglementaires

Caractéristiques générales des contrôles de niveau :

- Ils permettent de vérifier la présence des données dites « réglementaires ».
- Ces contrôles sont non bloquants

En cas d'anomalie :

- Le fichier est jugé conforme, avec une alerte indiquée en tête du compte rendu de traitement.

Dans tous les cas :

- Les contrôles de présence de la signature sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'alerte
CR10	**Alerte NON BLOQUANTE** **Au moins un produit déposé ne comporte pas toutes les données réglementaires renseignées.** Libellé de l'alerte : «Dans votre dépôt, il manque certaines données nécessaires à la CDC pour lui permettre de respecter ses obligations de publicité prévues par la loi n°2014-617 et l'ordonnance n° 2018-95.» **Remarques :** • Au premier produit démuni d'une donnée typée "réglementaire", alors l'alerte spécifiée est remontée. Elle est globale pour le fichier. Il n'est alors pas nécessaire de poursuivre le même contrôle sur les produits suivants. Tous les types de produits déposés sont concernés dans la mesure où il est attendu, *a minima*, la communication d'une partie prenante de type « titulaire ». • Pour chaque compte déposé, les vérifications effectuées sont les suivantes : ○ **CR10-1** : pour chaque produit déposé, la présence d'au moins une partie prenante (voir donnée 2.2 du chapitre « 4.3 Objet compte déposé » ci-dessus) de type « TITULAIRE » (voir donnée 2.2.2 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » ci-dessus) est réglementaire. ○ **CR10-2 :** pour chaque produit déposé, la donnée suivante est réglementaire : ➔ Nature du compte (voir donnée 2.1.2 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus) ○ **CR10-3 :** Si le produit déposé est issu d'une compensation de comptes (voir donnée 2.1.10 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus valorisée à « OUI »)

Alors la liste des comptes compensés (voir donnée 2.1.11 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus) est réglementaire.

- **CR10-4 :** pour chaque compte compensé renseigné (voir donnée 2.1.11 du chapitre « 4.4 Objet compte » ci-dessus),

  Les données suivantes sont réglementaires :

  - ➔ Type de référence du contrat (voir donnée 2.1.11.3 du chapitre « 4.5 Objet compte compensé » ci-dessus)
  - ➔ Référence du contrat (voir donnée 2.1.11.4 du chapitre « 4.5 Objet compte compensé »ci-dessus)
  - ➔ Code devise (voir donnée 2.1.11.6 du chapitre « 4.5 Objet compte compensé »ci-dessus)
  - ➔ Solde (voir donnée 2.1.11.7 du chapitre « 4.5 Objet compte compensé »ci-dessus)

- **CR10-5 :** pour chaque partie prenante renseignée (voir donnée 2.2 du chapitre « 4.3 Objet compte déposé » ci-dessus),

  Les données suivantes sont réglementaires :

  - ➔ Type de partie prenante (voir donnée 2.2.2 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » ci-dessus),
  - ➔ Type de personne juridique (voir donnée 2.2.1 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » ci-dessus),

- **CR10-6 :** Si une partie prenante est le titulaire, mandataire ou représentant légal du produit (voir donnée 2.2.2 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » ci-dessus, valorisée à « TITULAIRE », « MANDATAIRE » ou « REPRESENTANT LEGAL »),

  Alors le bloc Adresse (voir donnée 2.2.5 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » ci-dessus) est une donnée réglementaire.

- **CR10-7 :** pour chaque partie prenante renseignée (voir donnée 2.2 du chapitre « 4.3 Objet compte déposé » ci-dessus), de type « personne physique » (voir donnée 2.2.1 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » valorisée à « P.PHYS »),

  Les données suivantes sont réglementaires :

  - ➔ Sexe (voir donnée 2.2.3.1 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)
  - ➔ Nom (voir donnée 2.2.3.2 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)
  - ➔ Prénom (voir donnée 2.2.3.4 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)
  - ➔ Date de naissance (voir donnée 2.2.3.6 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)
  - ➔ Lieu de naissance (voir donnée 2.2.3.7 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)
  - ➔ Capacité juridique (voir donnée 2.2.3.9 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)

	○ **CR10-8 :** pour chaque partie prenante renseignée, de type « personne morale » (voir donnée 2.2.1 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » valorisée à « P.MORALE »), la donnée suivante est réglementaire : ➔ Dénomination (voir donnée 2.2.4.1 du chapitre « 4.8 Objet personne morale » ci-dessus) ➔ Forme sociale (voir donnée 2.2.4.3 du chapitre « 4.8 Objet personne morale » ci-dessus)
CR13	**Alerte NON BLOQUANTE** **Au moins un produit déposé comporte une date de naissance supérieure ou égale à la date du jour.** Libellé de l'alerte : «Dans votre dépôt, une date de naissance est supérieure à la date du jour et ne permet pas à la CDC de respecter ses obligations de publicité prévues par la loi n°2014-617 et l'ordonnance n° 2018-95.» **Remarques :** • Au premier produit démuni d'une donnée typée "réglementaire", alors l'alerte spécifiée est remontée. Elle est globale pour le fichier. Il n'est alors pas nécessaire de poursuivre le même contrôle sur les produits suivants. Tous les types de produits déposés sont concernés dans la mesure où il est attendu, *a minima*, la communication d'une partie prenante de type « titulaire ». • Pour chaque compte déposé, la vérification suivante est effectuée : ○ **CR13-1 :** pour chaque partie prenante renseignée (voir donnée 2.2 du chapitre « 4.3 Objet compte déposé » ci-dessus), de type « personne physique » (voir donnée 2.2.1 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » valorisée à « P.PHYS »), Alors : ➔ Si la date de naissance est renseignée, elle doit être inférieure à la date du jour du dépôt (voir donnée 2.2.3.6 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)
CR14	**Alerte NON BLOQUANTE** **Au moins un produit déposé comporte une date de décès supérieure ou égale à la date du jour.** Libellé de l'alerte : «Dans votre dépôt, une date de décès est supérieure à la date du jour et ne permet pas à la CDC de respecter ses obligations de publicité prévues par la loi n°2014-617 et l'ordonnance n° 2018-95.» **Remarques :** • Au premier produit démuni d'une donnée typée "réglementaire", alors l'alerte spécifiée est remontée. Elle est globale pour le fichier. Il n'est alors pas nécessaire de poursuivre le même contrôle sur les produits suivants. Tous les types de produits déposés sont concernés dans la mesure où il est attendu, *a minima*, la communication d'une partie prenante de type « titulaire ».

	• Pour chaque compte déposé, la vérification suivante est effectuée : ○ **CR14-1 :** pour chaque partie prenante renseignée (voir donnée 2.2 du chapitre « 4.3 Objet compte déposé » ci-dessus), de type « personne physique » (voir donnée 2.2.1 du chapitre « 4.6 Objet partie prenante » valorisée à « P.PHYS »), Alors : ➔ Si la date de décès est renseignée, elle doit être inférieure à la date du jour du dépôt (voir donnée 2.2.3.10 du chapitre « 4.7 Objet personne physique » ci-dessus)

▪ Contrôles de présence de la signature

Caractéristiques générales des contrôles :

- Ils sont réalisés uniquement si le déposant fonctionnel n'a pas choisi l'option de transmission de fichiers signés
- Ils permettent d'alerter en cas de présence d'une signature électronique dans le fichier déposé
- Ces contrôles sont non bloquants

En cas d'anomalie :

- Le fichier est jugé conforme, avec une alerte indiquée en tête du compte rendu de traitement.

Dans tous les cas :

- Les contrôles des fichiers de tests sont mis en œuvre

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'alerte
CS99	**Alerte NON BLOQUANTE** **Le fichier déposé est signé, alors que le déposant fonctionnel n'a pas opté pour la transmission de fichiers signés.** Libellé de l'alerte : « Le fichier déposé est signé, alors que le déposant fonctionnel n'a pas opté pour cette option ». Libellé complémentaire de l'alerte : « Le déposant fonctionnel (<CODE_DEP_FONCTIONNEL - <NOM_DEP_FONCTIONNEL>) n'a pas opté pour le téléversement de fichiers signés. Par conséquent, la signature transmise n'a pas été contrôlée. Le déposant fonctionnel peut contacter la Caisse des Dépôts s'il souhaite modifier cette option. » *Ou <CODE_DEP_FONCTIONNEL> est le code du déposant fonctionnel.* *Et <NOM_DEP_FONCTIONNEL> est le libellé du déposant fonctionnel.* ***Remarque :*** *Ce contrôle est effectué à partir de la présence de la balise ds : Signature (voir donnée 6 du chapitre « 4.1 Objet dépôt » ci-dessus). L'option de signature est vérifiée, sur le déposant fonctionnel, dans les référentiels de la Caisse des Dépôts. Ces référentiels sont alimentés lors du processus d'adhésion (cf. document CCH_CICLADE_CC_Fonctionnel_Bancaire_V4.pdf).* *Si l'option de signature n'est pas sélectionnée, pour le déposant fonctionnel concerné par le téléversement, et que la balise ds : Signature est présente dans le fichier déposé, alors le contrôle est non passant et l'alerte est restituée.*

5.5. Contrôles des fichiers de test

Caractéristiques générales des contrôles de niveau :

- Il permet de traiter les fichiers de test
- Ces contrôles sont bloquants

En cas d'anomalie :

- Le fichier est jugé conforme, mais il est rejeté car il s'agit d'un fichier test.

En l'absence d'anomalie :

- Le fichier est jugé conforme, sans alerte.

Liste des contrôles effectués :

Numéro Contrôle	Libelle d'alerte
CR20	**Erreur BLOQUANTE – le fichier déposé est un fichier de test** Libellé de l'erreur : « Le fichier déposé est conforme, néanmoins il s'agit d'un fichier de test. La demande de dépôt est donc rejetée.» ***Remarque :*** • *Ce contrôle est effectué à partir du type de fichier (voir donnée 1.2 du chapitre « 4.2 Objet en tête » ci-dessus).* *Si ce type de fichier est valorisé à « T », alors le contrôle est non passant.*

6. COMPTE RENDU – GENERALITES

Tout fichier déposé à la Caisse des Dépôts, ayant passé le premier niveau de contrôle (niveau Fichier), donne lieu à un compte-rendu de traitement. Ceci est indépendant du fait que le fichier soit rejeté ou intégré.

En cas d'intégration du fichier : le compte-rendu indique la bonne intégration du fichier.

En cas de rejet du fichier : le compte-rendu indique les erreurs rencontrées et, dans la mesure du possible, leur localisation et leur type.

6.1. CONVENTIONS DE NOMMAGE DU FICHIER XML

Le compte-rendu remis par la Caisse des Dépôts sera nommé selon la norme suivante :

CR-<ETAT>-<DEP_TECHNIQUE>-<DATE>-<NUMERO>-<HORODATAGE>.xml

Globalement, ce nom est celui du fichier déposé (indépendamment du contenu de l'en-tête de ce fichier), auquel sont ajoutés :

- ⇨ le préfixe « CR-»
- ⇨ l'état du compte rendu (OK ou KO)
- ⇨ l'horodatage de génération du fichier

Les données ajoutées sont indiquées ci-dessous en vert :

information	Remarques	Longueur	Position
"CR"	ENTETE	2	1 à 2
Séparateur	-	1	3 à 3
<ETAT>	Etat du fichier déposé : OK ou KO.	2	4 à 5
Séparateur	-	1	6 à 6
<DEP_TECHNIQUE>	Identifiant de l'entité qui dépose le fichier, tel que communiqué dans le fichier déposé.	7	7 à 13
Séparateur	-	1	14 à 14
<DATE>	Format AAAA-MM-JJ, tel que communiqué dans le fichier déposé	10	15 à 24
Séparateur	-	1	25 à 25
<NUMERO>	Numéro séquentiel (remis à zéro chaque jour), tel que communiqué dans le fichier déposé	4	26 à 29
Séparateur	-	1	30 à 30
<HORODATAGE>	Horodatage de génération du fichier	9	31 à 39
Extension	.xml	4	40 à 43

6.2. FORMAT DU FICHIER

Le fichier sera de type texte respectant la syntaxe XML.

6.3. COMPRESSION

Le fichier ne sera pas compressé.

6.4. ENCODAGE DU FICHIER XML

Le fichier sera encodé en UTF-8 sans BOM (Byte-Order Mark)

6.5. STRUCTURE DU FICHIER XML

La structure du fichier XML doit être conforme aux recommandations XML et XML Schemas 1.0 du World Wide Web Consortium (W3C).

6.6. MODE DE TRANSMISSION

Le compte-rendu de traitement est mis à disposition à l'issue de la phase de contrôle du dépôt. Ce traitement est réalisé en léger différé par rapport au dépôt du fichier.

En effet, en fonction de la taille du fichier déposé, et du nombre de fichiers déposés simultanément par les différents établissements déposants, les contrôles réalisés seront plus ou moins longs. Les fichiers sont positionnés dans une file d'attente pour traitement dès que possible.

Lors de la fin du traitement, un message d'informations est envoyé à l'établissement déposant, lui indiquant que le compte rendu de traitement est disponible. Ce compte rendu de traitement est mis à disposition de l'établissement déposant dans CDC-Net.

7. COMPTE RENDU – STRUCTURE

7.1. GENERALITES

Dans tous les cas, le compte rendu contiendra :

- l'en-tête du compte rendu (reprenant l'en-tête du fichier déposé, en la complétant) :
  - ✓ Du statut du dépôt
  - ✓ Du libellé du statut du dépôt
  - ✓ Du nombre d'erreurs (s'il y en a)
  - ✓ De la date et heure de génération du compte rendu
  - ✓ Des éventuelles alertes, non bloquantes, identifiées lors des contrôles réalisés sur le fichier.

En cas d'une ou de plusieurs erreurs sur l'en-tête du fichier déposé :

- La liste des erreurs sera indiquée à la racine du compte rendu (compte-rendu > erreurs).

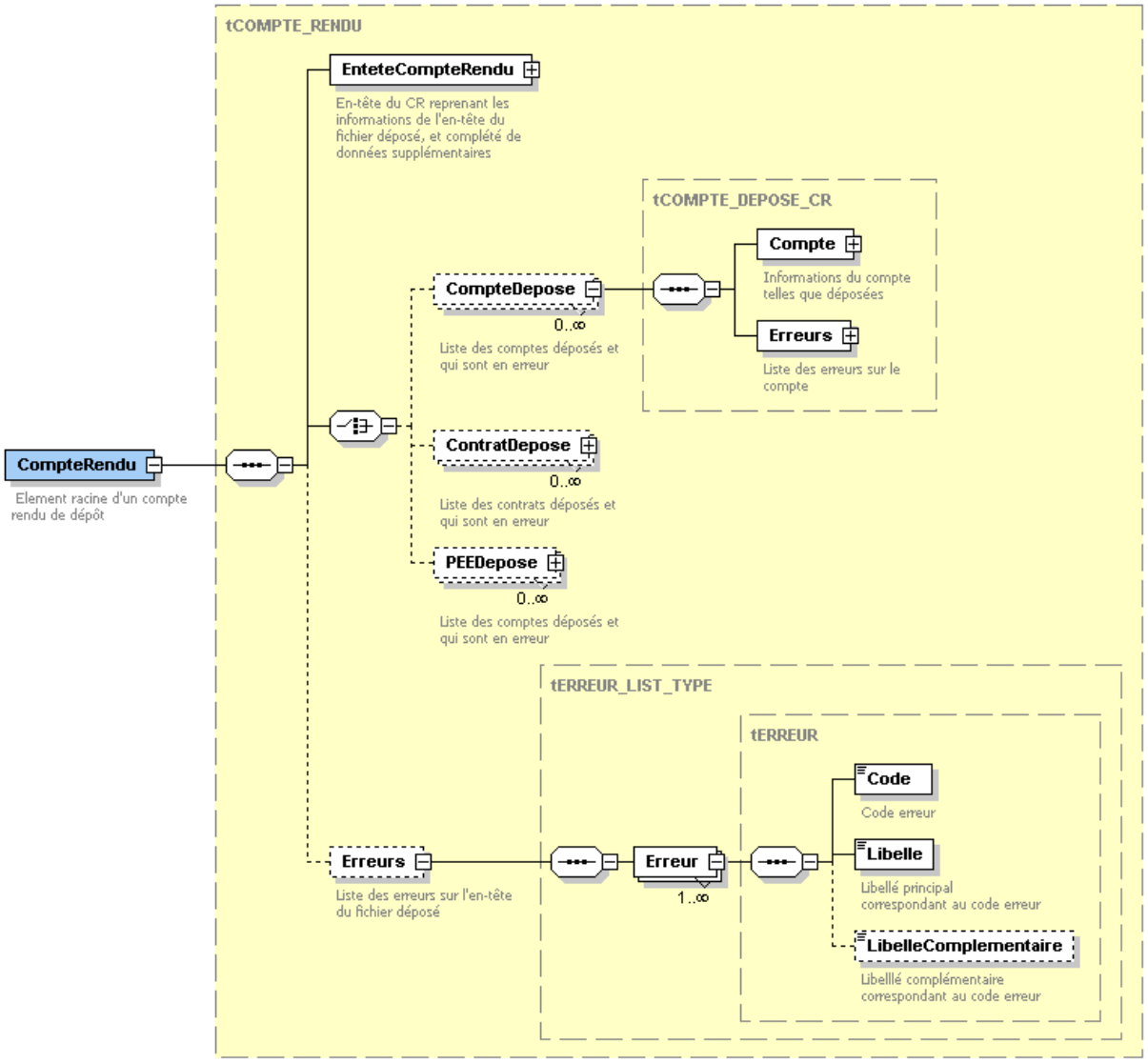
En cas d'une ou de plusieurs erreurs sur les produits déposés :

- Pour chaque produit en erreur, seront indiquées :
  - ✓ Les données du produit communiquées à l'aller (sans reprendre toutes les informations sur les éventuelles compensations de compte et les parties prenantes), permettant ainsi d'identifier le produit défaillant.
  - ✓ La liste des erreurs identifiées sur ce produit.

Une erreur est composée de 3 éléments :

- Un code
- Un libellé
- Un libellé complémentaire (qui permettra de préciser, si nécessaire, le libellé de l'erreur).

Le nombre d'erreurs maximum sera limité à 100. Lorsque le traitement de contrôle arrive à cette limite, alors les contrôles sont arrêtés et le compte rendu de traitement est généré avec ces erreurs.



7.2. NOTIONS ADOPTEES

Les blocs d'information sont présentés sous la forme de tableaux. Chaque information est caractérisée de la même manière que pour un fichier déposé.

Les notions adoptées sont identiques à celles décrites ci-dessus dans le cadre de la description des objets du fichier déposé.

8. COMPTE-RENDU – DETAILS DES OBJETS

8.1. Objet compte rendu

Cet objet est l'élément racine du message XML de compte rendu d'un dépôt de CBI.

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O F	Description
COMPTE_RENDU	10		/EnteteCompteRendu	[1..1]	tENTETE_CR			O	Objet de type ENTETE_CR Reprise des informations de l'en tête du fichier déposé, complété d'informations propres au compte rendu, ajoutée par la CDC.
COMPTE_RENDU	11	{OU	/CompteDepose	[0..n]	tCOMPTE_DEPOSE_CR			F	Objet de type COMPTE_DEPOSE_CR Liste des comptes en erreur identifiés dans le fichier déposé
COMPTE_RENDU	12	OU	/ContratDepose	[0..n]	tCONTRAT_DEPOSE_CR			F	Objet de type CONTRAT_DEPOSE_CR Liste des contrats en erreur identifiés dans le fichier déposé
COMPTE_RENDU	13	OU}	/PEEDepose	[0..n]	tPEE_DEPOSE_CR			F	Objet de type PEE_DEPOSE_CR Liste des comptes en erreur identifiés dans le fichier déposé
COMPTE_RENDU	14		/Erreurs	[0..1]	tERREUR_LIST_TYPE			F	Objet de type ERREUR_LIST_TYPE Liste des erreurs identifiées sur l'en tête du fichier déposé

FICHE DESCRIPTIVE N°20 : OBJET COMPTE RENDU

Remarques complémentaires :

Dans le cadre du présent document, qui concerne les établissements bancaires, les balises <ContratDepose> et <PEEDepose> sont sans objet.

En effet, les produits déposés sont à détailler dans la balise <CompteDepose> prévue à cet effet.

8.2. Objet en tête CR

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O F	Description
ENTETE_CR	10.1		@VersionXML	[1..1]	tVersionXML	Liste de valeurs prédéfinies		O	Champ valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé. OU Champ valorisé à «ERR» si la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier n'est pas conforme au format d'échange (XSD).
ENTETE_CR	10.2		@TypeFichier	[1..1]	tTypeFichier	Liste de valeurs prédéfinies		O	
ENTETE_CR	10.3		@TypeDepots	[1..1]	tTypeDepot	Liste de valeurs prédéfinies		O	
ENTETE_CR	10.4		@FamilleDepots	[1..1]	tFamilleDepot	Liste de valeurs prédéfinies		O	
ENTETE_CR	10.5		/DeposantTechnique	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	7	O	Champ valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé. OU Champ valorisé à "0000000" si la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier n'est pas conforme au format d'échange (XSD).
ENTETE_CR	10.6		/DeposantFonctionnel	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	7	O	
ENTETE_CR	10.7		/NombreDepots	[1..1]	xs :nonNegativeInteger	Nombre entier positif ou nul		O	Champ valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé. OU Champ valorisé à 0 si la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier n'est pas conforme au format d'échange (XSD).
ENTETE_CR	10.8		/DeviseDepots	[1..1]	tCodeDeviseEntete	Chaines de caractères	3	O	Champ valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé. OU Champ valorisé à "ERR" si la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier n'est pas conforme au format d'échange (XSD).

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O F	Description
ENTETE_CR	10.9		/MontantDepots	[1..1]	xs :integer	Numérique		O	Champ valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé. OU Champ valorisé à 0 si la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier n'est pas conforme au format d'échange (XSD).
ENTETE_CR	10.10		/DateHeureGeneration	[1..1]	xs:dateTime	aaaa-mm-jjThh:mm:ss *zzzzzz*		O	Champ valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé. OU Champ valorisé à "01/01/1900T00 :00 :00Z" si la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier n'est pas conforme au format d'échange (XSD).
ENTETE_CR	10.17		/Territoire	[1..1]	tTypeTerritoire	Liste de valeurs prédéfinies		O	Champ valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé. OU Champ valorisé à «ERR» si la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier n'est pas conforme au format d'échange (XSD).
ENTETE_CR	10.11		/StatutDepot	[1..1]	tStatutDepot	Chaines de caractères	1	O	KO = Dépôt rejeté OK = Dépôt accepté
ENTETE_CR	10.12		/LibelleStatutDepot	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	1000	O	Libellé explicatif du statut
ENTETE_CR	10.13		/NombreErreurs	[0..1]	xs:integer	Nombre entier positif	3	F	Nombre d'erreurs dans le fichier déposé.
ENTETE_CR	10.14		/DateHeureCompteRendu	[1..1]	xs:dateTime	aaaa-mm-jjThh:mm:ss *zzzzzz*		O	Il s'agit de renseigner la date et l'heure de génération du fichier.
ENTETE_CR	10.15		/NomFichierAller	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	23	F	Nom du fichier déposé (sans l'extension .xml ou .gz)

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O F	Description
ENTETE_CR	10.16		/alertes	[0..1]	tALERTE_LIST_ TYPE			F	Objet de type ALERTE_LIST_TYPE Liste des alertes, non bloquantes, identifiées sur le fichier déposé

FICHE DESCRIPTIVE N°21 : OBJET EN TETE CR

Remarques : les lignes vertes correspondent aux données présentes au niveau de l'en-tête du fichier déposé. Les lignes blanches correspondent aux données ajoutées par la Caisse des Dépôts au niveau de l'en-tête du compte rendu.

Notice Explicative :

Important : l'en-tête du CR englobe, dans son intégralité (attributs et données) l'en-tête du fichier déposé.

Des données supplémentaires sont ajoutées par la Caisse des Dépôts. Ces données sont listées ci-dessous.

La liste des alertes identifiées sur le fichier déposé est restituée (cf. chapitre « 8.3 Objet liste d'alertes » ci-dessous).

- ### Attribut « VersionXML »

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur « ERR ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- ### Attribut « Type de fichier »

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur « ERR ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- ### Attribut « Type de dépôts »

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur « ERR ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- ### Attribut « Famille de dépôts »

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur « ERR ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- ### Données « Déposant technique » et « Déposant fonctionnel »

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour ces données, avec la valeur « 0000000 ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- **Donnée «Nombre de dépôts »**

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur 0. Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- **Donnée «Devise de dépôts »**

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur « ERR ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- **Donnée «Montant total des dépôts »**

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur 0. Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- **Donnée « Date et heure de génération du fichier »**

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur « 01/01/1900T00 :00 :00Z ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

  Cette date (et heure) sera transmise à l'heure Zero Meridian (« timezone » = Z), ou heure UTC (Universal Time Coordinated) qui est l'heure de référence internationale.

- **Donnée « Territoire »**

  Ce champ est valorisé avec la valeur communiquée dans l'en-tête du fichier déposé.

  Si la valeur communiquée est erronée, alors le compte rendu sera valorisé, pour cette donnée, avec la valeur « ERR ». Le libellé de l'erreur sera restitué dans l'objet prévu à cet effet (CompteRendu > Erreurs).

- **Donnée « Statut du dépôt »**

  Cette donnée peut prendre les valeurs suivantes :

  - KO : Fichier déposé rejeté
  - OK : Fichier déposé accepté

- **Donnée « Libellé du statut du dépôt »**

  Textes explicatifs du statut du fichier déposé.

  ➔ En cas de **rejet** du fichier déposé :

  « Les contrôles préliminaires réalisés sur le fichier déposé (Nom :<NOM_FICHIER>) ne sont pas concluants. Votre fichier est rejeté. Veuillez effectuer les correctifs nécessaires avant de le transmettre à nouveau. »

  Où <NOM_FICHIER> est le nom du fichier déposé.

  ➔ En cas **d'acceptation** du fichier déposé :

  « Les contrôles préliminaires réalisés sur le fichier déposé (Nom :< NOM_FICHIER>) sont concluants. Votre fichier est accepté et la demande correspondante a été créée à la Caisse des Dépôts. Veuillez la soumettre dans CDC-Net afin qu'elle soit validée.»

  Où <NOM_FICHIER> est le nom du fichier déposé.

- **Donnée « Nombre d'erreurs »**

  Si le fichier est rejeté, le nombre d'erreurs identifiées est indiqué.

- **Donnée « Date et heure du compte rendu »**

  Cette zone est à valoriser avec la date et l'heure de génération du compte rendu.

  Cette date (et heure) sera transmise à l'heure Zero Meridian (« timezone » = Z), ou heure UTC (Universal Time Coordinated) qui est l'heure de référence internationale.

- **Donnée « NomFichierAller »**

  Cette zone est à valoriser avec le nom du fichier déposé, sans l'extension.

  Par exemple :

  Si le fichier déposé se nomme 0099489-2015-09-03-1005.xml, alors la balise <NomFichierAller> sera valorisée avec la valeur : 0099489-2015-09-03-1005.

8.3. Objet liste d'alertes

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O F	Description
ALERTE_LIST_TYPE	10.15.1		/Alerte	[1..n]	tALERTE			O	Objet de type ALERTE
ALERTE_LIST_TYPE	10.15.1.1		/Alerte/Code	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	4	O	Code de l'alerte
ALERTE_LIST_TYPE	10.15.1.2		/Alerte/Libellé	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	200	O	Libellé principal correspondant au code alerte
ALERTE_LIST_TYPE	10.15.1.3		/Alerte/LibelleComplementaire	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	1000	F	Libellé complémentaire au libellé principal

FICHE DESCRIPTIVE N°21 : OBJET LISTE ALERTES

Notice Explicative :

- **Donnée « Code»**

  Code sur 4 caractères permettant d'identifier de manière unique l'alerte.

- **Donnée « Libellé»**

  Texte explicatif de l'alerte remontée.

- **Donnée « Libellé complémentaire»**

  Texte explicatif complémentaire de l'alerte remontée. Ce texte complémentaire permettra d'indiquer plus précisément, si cela est nécessaire, l'élément en alerte.

8.4. Objet liste d'erreurs

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O F	Description
ERREUR_LIST_TYPE	14.1		/Erreur	[1..n]	tERREUR			O	Objet de type ERREUR
ERREUR_LIST_TYPE	14.1.1		/Erreur/Code	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	4	O	Code de l'erreur
ERREUR_LIST_TYPE	14.1.2		/Erreur/Libellé	[1..1]	xs:string	Chaines de caractères	200	O	Libellé principal correspondant au code erreur
ERREUR_LIST_TYPE	14.1.3		/Erreur/LibelleComplementaire	[0..1]	xs:string	Chaines de caractères	1000	F	Libellé complémentaire au libellé principal

FICHE DESCRIPTIVE N°22 : OBJET LISTE ERREURS

Notice Explicative :

- **Donnée « Code»**

  Code sur 4 caractères permettant d'identifier de manière unique l'erreur remontée.

- **Donnée « Libellé»**

  Texte explicatif de l'erreur rencontrée.

- **Donnée « Libellé complémentaire»**

  Texte explicatif complémentaire de l'erreur rencontrée. Ce texte complémentaire permettra d'indiquer plus précisément, si cela est nécessaire, l'élément en erreur.

8.5. Objet compte déposé CR

Objet	N°	OU	Attribut (@..) ou balise contenue (/…)	Multi-plicité	Nom du type	Contraintes sur le champ	Longueur max du nombre de caractères	O F	Description
COMPTE_DEPOSE_CR	11.1		/Compte	[1..1]	tCOMPTE			O	Produit en erreur
COMPTE_DEPOSE_CR	11.2		/Erreurs	[1..1]	tERREUR_LIST_TYPE			O	Objet de type ERREUR_LIST_TYPE Liste des erreurs identifiées sur le produit

FICHE DESCRIPTIVE N°23 : OBJET COMPTE DEPOSE CR

Notice Explicative :

Important : l'objet Compte déposé CR englobe, dans son intégralité (attributs et données) les données du compte déposé.

Les autres informations d'un compte déposé (parties prenantes, libellé d'affaire), ne sont pas restituées.

La liste des erreurs identifiées sur ce compte est restituée (cf. objet ERREUR ci-dessus).

9. ANNEXE

9.1. Terminologie, abréviations et acronymes

Terme	Descriptif
CBI	Compte Bancaire Inactif
CDC	Caisse des Dépôts
XML	Extensible Mark-up Language
XSD	XML Schema Definition
UTF-8	UTF-8 (abréviation de l'anglais Universal Character Set Transformation Format - 8 bits) est un codage de caractères informatiques conçu pour coder l'ensemble des caractères du « répertoire universel de caractères codés », initialement développé par l'ISO dans la norme internationale ISO/CEI 10646, aujourd'hui totalement compatible avec le standard Unicode, en restant compatible avec la norme ASCII limitée à l'anglais de base (et quelques autres langues beaucoup moins fréquentes), mais très largement répandue depuis des décennies. Source : wikipedia - http://fr.wikipedia.org/wiki/UTF-8
GZIP	gzip (acronyme de GNU zip) est un logiciel libre de compression qui a été créé à partir de 1991 pour remplacer le programme compress d'Unix. gzip est basé sur l'algorithme deflate, qui est une combinaison des algorithmes LZ77 et Huffman. 'Deflate' a été développé en réponse à des problèmes de brevet logiciel couvrant LZW et autres algorithmes de compression, limitant ainsi les utilisations possibles de compress et autres programmes d'archivage populaires. Source : wikipedia - http://fr.wikipedia.org/wiki/Gzip
Produit	La notion de produit, utilisée dans le document, regroupe sous un terme générique tous les avoirs susceptibles d'être déposés, à savoir : - Comptes bancaires inactifs - Avoirs d'assurance non réclamés - Contrats d'épargne salariale inactifs.

9.2. Compensation de comptes

Ci-dessous, sont proposés deux exemples de compensation de comptes et une représentation finale des objets transférés à la CDC.

Ces deux exemples sont basés sur un cas de compensation dite « réelle », telle que défini ci-dessus.

Remarque : le processus de préparation du dépôt, représenté ci-dessous, est volontairement simplifié.

Premier exemple :

Le client possède 3 comptes : cpt A, cpt B et cpt C, dont :

- ➔ 1 est en devise : cpt A
- ➔ 1 est débiteur : cpt B.

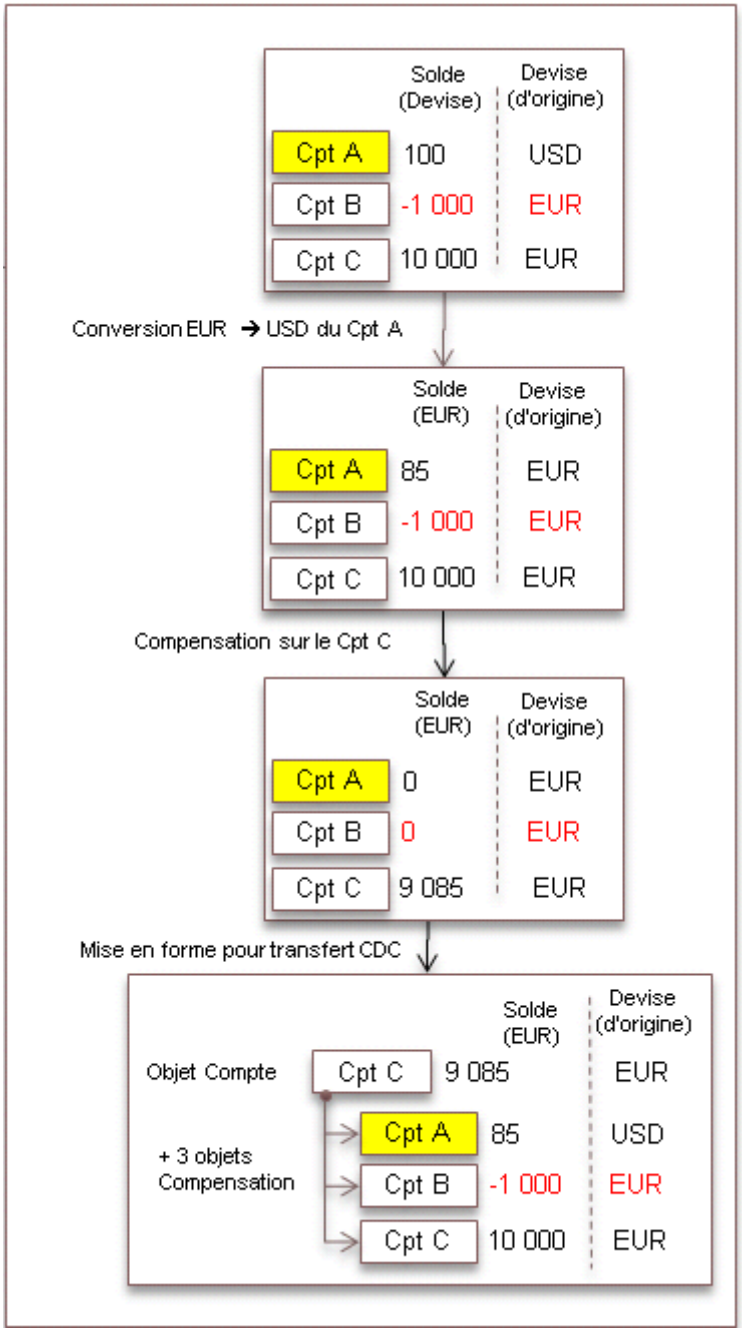
Avant transfert, la banque compense les soldes de ces 3 comptes sur **l'un d'entre eux** : cpt C.

Dans ce cas :

Le cpt C est déposé avec le solde (en EUR) issu de la compensation.

Pour ce compte, sont listés les comptes compensés avec les soldes (en EUR) avant compensations : Cpt A, Cpt B, CPT C.

Pour ces comptes sera indiquée la devise d'origine. Pour le Cpt A, la devise indiquée est la devise d'origine (USD) et le solde indiqué est en EUR.



Second exemple :

Le client possède 3 comptes : cpt A, cpt B et cpt C, dont :

- ➔ 1 est en devise : cpt A
- ➔ 1 est débiteur : cpt B.

Avant transfert, la banque compense les soldes de ces 3 comptes **sur un nouveau compte** : cpt D.

Dans ce cas :

Le cpt D est déposé avec le solde (en EUR) issu de la compensation.

Pour ce compte, sont listés les comptes compensés avec les soldes (en EUR) avant compensations : Cpt A, Cpt B, CPT C.

Pour ces comptes sera indiquée la devise d'origine. Donc, dans l'exemple, pour le Cpt A, la devise indiquée est la devise d'origine (USD) et le solde indiqué est en EUR.

